

La Roche Ecrite



Gros Morne



Piton des Neiges



Grand Benare



Le Dimitile



Takamaka



Roche Plate



Plaine des Sables



Rapport d'activités 2024



www.agorah.com



AgorahReunion



AgorahReunion

Editorial du Président

Une agence au service des territoires

Alors que l'année 2025 s'est ouverte sur un événement climatique majeur avec le passage du cyclone Garance, cette catastrophe rappelle avec acuité la fragilité de notre île face aux dérèglements climatiques.

Le cyclone Garance, par son intensité et la force de son impact sur nos infrastructures, nos logements, nos réseaux et nos paysages, a souligné l'urgence d'accélérer notre adaptation vers un modèle d'aménagement plus résilient, plus sobre, et plus solidaire.

Cet état de fait renforce le rôle stratégique de l'AGORAH dans l'observation fine des vulnérabilités, la planification résiliente et la production d'aides à la décision, capables d'accompagner la mutation de nos modèles d'aménagement.

L'année écoulée a été marquée par des avancées significatives : montée en puissance qualitative des observatoires territoriaux (foncier, habitat indigne, mobilités, déchets...), accompagnement technique des communes et EPCI, innovations en matière de données ouvertes (PEIGEO), et partenariats renforcés dans la coopération régionale.

Ces résultats sont le fruit d'un engagement collectif, porté par une équipe compétente et passionnée, des administrateurs engagés et un tissu partenarial solide. L'AGORAH a participé à plus de 100 événements territoriaux et poursuivi la production de données fiables au service de tous les acteurs de La Réunion.

À l'heure où les repères changent, où la sobriété foncière s'impose, où la résilience face aux risques doit guider chaque projet, l'AGORAH poursuivra son engagement aux côtés des collectivités, pour produire des solutions adaptées, partagées et soutenables.

Construire les territoires de demain ne se fera ni dans l'urgence, ni chacun(e) dans son coin. C'est une aventure collective, que nous devons conduire avec méthode, ambition et lucidité.

Nos décisions d'aujourd'hui engageront, dans le bon ou le mauvais sens, l'avenir de notre territoire.



Christian ANNETTE

Président de l'AGORAH

*Conseiller Régional de
La Réunion.*

**Face aux chocs
climatiques,
renforçons notre
intelligence collective
des territoires**

Editorial du vice-Président



Philippe GRAMMONT

Vice-Président de l'AGORAH

*Directeur de la DEAL
[Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du
Logement]*

La mise en œuvre du plan d'action « France Nation Verte » s'est concrétisée à La Réunion notamment à travers la démarche de territorialisation de la planification écologique dont l'objectif a été de proposer des mesures concrètes contribuant à favoriser une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre, à réduire de manière efficace les pressions sur la biodiversité et à mieux gérer les ressources naturelles à l'échelle de notre territoire. La dynamique qui a été impulsée grâce aux COP régionales (Conférences des Parties) sous l'égide du préfet et de la présidente de La Région, a permis d'impliquer l'ensemble des partenaires privés et publics, et plus particulièrement des collectivités.

L'état des lieux qui a été réalisé lors des travaux de lancement de la démarche de territorialisation de la planification écologique, a démontré l'impérieuse nécessité de disposer de données fiables et objectives, notamment grâce aux différents observatoires existants portés par divers acteurs du territoire.

L'Agorah joue un rôle essentiel en la matière. Aujourd'hui, l'agence d'urbanisme de La Réunion assure le pilotage de 11 observatoires dont les données partagées constituent de véritables outils d'aide à la décision pour les politiques publiques portées par les acteurs du territoire. L'année 2024 a ainsi été l'occasion de mettre en place deux nouveaux observatoires afin de répondre aux attentes des partenaires :

- l'observatoire de l'habitat et du foncier,
- l'observatoire de l'occupation du sol.

Ces deux observatoires inscrivent leur action dans les enjeux relatifs à la construction de logements permettant de répondre aux besoins des réunionnais. En effet, l'étude réalisée par l'Insee et la DEAL sur les besoins en logements, montre que près de 170 000 nouveaux logements sont nécessaires à l'horizon 2050. Dans ces conditions et au regard des autres enjeux du territoire notamment en matière de préservation des terrains agricoles et des milieux naturels, le visage de La Réunion de demain repose sur un modèle d'aménagement du territoire fondé nécessairement sur la sobriété foncière. La densification des zones déjà urbanisées est donc aujourd'hui la priorité. Les éléments mis à disposition par le Ministère de la Transition écologique à travers le portail national de l'artificialisation des sols (<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr>) pour faciliter la mise en œuvre des mesures visant à réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, associé aux réflexions menées au plan local à travers l'observatoire de l'occupation du sol exploitant notamment le Mode d'Occupation du Sol (MOS) réalisé en partenariat avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental, sont désormais accessibles et mis à disposition sur la plateforme régionale PériGéo (<https://peigeo.re>) pour permettre aux acteurs locaux de relever le défi du «zéro artificialisation nette» selon les termes de la loi climat et résilience.

Les victimes à déplorer et les dégâts importants occasionnés à l'issue du passage des cyclones Belal et Garance, nous ont rappelé que l'aménagement du territoire pourrait mieux intégrer les aléas naturels à leur juste mesure, et anticiper d'ores et déjà les conséquences prévisibles du changement climatique dont les effets sont réellement perceptibles sur notre territoire. La démarche de la Planification écologique qui va se poursuivre en 2025, ainsi que la publication récente du nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), proposent une méthode de travail innovante pour engager le territoire réunionnais vers plus de résilience face aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales auquel le territoire est confronté. Les observatoires et les travaux conduits pour le compte des partenaires de l'Agorah, constituent un support indispensable pour y parvenir collectivement. C'est un travail précieux et mutualisé qui permet d'éclairer notre avenir commun.

Chiffres clés 2024

L'agence



32

ORGANISMES
PARTENAIRES
À LA RÉUNION



18

SALARIÉS
11 hommes
7 femmes
2 stagiaires



120

PARTICIPATIONS À
DES ÉVÉNEMENTS
(COMITÉS, COLLOQUES,
FORMATIONS, TABLES RONDES)



BUDGET ANNUEL

1,6

MILLIONS D'EUROS
dont 80% correspond
à la masse salariale



33

ANS D'EXPERTISE
AU SERVICE DU
TERRITOIRE

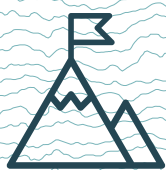


28 000

VISITEURS SUR LES SITES
DE L'AGENCE EN 2024
AGORAH.COM, RISQUESNATURELS.RE,
PEIGEO.RE

Chiffres clés 2024

L'agence



30

MISSIONS DANS
LE PROGRAMME
DE TRAVAIL



1 500

ABONNÉS
LINKEDIN &
1,1 K ABONNÉES
FACEBOOK



4

MASTERSCLASS



15

SÉMINAIRES &
ATELIERS AVEC
LES ÉLUS



6

NUMÉROS
D'AGORAH'SCOPE



11

OBSERVATOIRES
PRÉFIGURATION DE L'OBSERVATOIRE
DES HAUTS EN 2025

La gouvernance

au 31 décembre 2024

Conformément à ses statuts adoptés le 31 décembre 2016, L'AGORAH est composée de membres de droit (Conseil d'Administration) : l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les EPCI et l'ARMOS et de membres adhérents (après accord du Conseil d'Administration) :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres de droit :

— L'ÉTAT

M. Philippe GRAMMONT
Directeur de la DEAL,
Vice-Président de l'AGORAH

M. Vassili CZORNY
Adjoint SGAR PREFECTURE

— LE CONSEIL RÉGIONAL

M. Christian ANNETTE
Conseiller Régional, Président de l'AGORAH

Mme. Karine NABÉNÉSA
Vice-Présidente du Conseil Régional

M. Jacques TÉCHER
Vice-Président du Conseil Régional

M. Wilfrid BERTILE
Conseiller Régional

— LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. Bruno ROBERT
Élu représentant du Département

— LES EPCI

M. Emmanuel SERAPHIN
Président du Territoire de l'Ouest, représenté par Mme. Hélène ROUGEAU (jusqu'en novembre 2024)

M. Patrice SELLY
Président de la CIREST, représenté par M. Jean-Louis VITAL (Trésorier de l'AGORAH)

M. Jacquet HOARAU
Président de la CASUD, représenté par Mme. Laurence MONDON

M. Maurice GIRONCEL

Président de la CINOR, représenté par M. Jacques LOWINSKY

M. Michel FONTAINE

Président de la CIVIS représenté par M. Hanif RIAZE

— L'ARMOS

Mme. Valérie LENORMAND
Présidente de l'ARMOS-oi

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres adhérents :

Mme. Vanessa MIRANVILLE
Maire de La Possession

M. Roger RAMCHETTY
Président du CCEE

M. Pierrick ROBERT
Président de la CCIR

M. Dominique VIENNE
Président du CESER

M. Bernard PICARDO
Président de la Chambre des Métiers

M. Patrice BOULEVART
Président de l'île de La Réunion Mobilités (IDRM)

M. Nicolas BLANC
Directeur régional de la Caisse des Dépôts (CDC)

M. Frédéric GUILLOT
Directeur Régional de l'ADEME

Mme. Marie-Pierre NICOLLET
Directrice de l'AFD

Mme. Anne SERY
Directrice de la SEMADER

Mme. Anne SERY
Directrice Générale de la SODIAC

M. Éric LEGRIGEOIS
Président du Directoire du GRAND PORT MARITIME

Mme. Christine PARAMÉ
Directrice de l'EPF REUNION

Mme. Ericka BAREIGTS
Maire de la commune de Saint-Denis

M. Bruno DOMEN
Maire de la commune de Saint-Leu

M. Thierry HENRIETTE
Président de la SAFER

M. Patrice THIEN AH KOON
Maire de la commune du Tampon

M. Michel FONTAINE
Président de l'ILEVA

M. Michel FONTAINE
Maire de la commune de Saint-Pierre

M. Gilbert MANCIET
Directeur Général de la Réunion Développement

Mme. Catherine MOREL
Directrice du CAUE

M. Olivier HOARAU
Maire du Port

Mme. Valérie LENORMAND
Directrice Générale déléguée de la SHLMR



Conseil d'Administration de l'AGORAH

Réunions des instances en 2024

En 2024, conformément aux statuts, l'AGORAH a réuni ses instances aux dates suivantes :



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le 21 mars 2024 ;
Le 18 décembre 2024.



COMITÉS TECHNIQUES

Le 11 juin 2024 ;
Le 10 décembre 2024.



CONSEILS D'ADMINISTRATIONS

Le 21 mars 2024 ;
Le 25 septembre 2024 ;
Le 18 décembre 2024.

AGORAH : Un acteur clé pour l'avenir de La Réunion

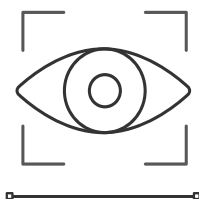
UNE EXPERTISE UNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Depuis plus de 30 ans, l'AGORAH est au cœur de la réflexion stratégique et prospective pour imaginer et construire l'avenir du territoire réunionnais. Véritable partenaire des acteurs locaux – Conseil Régional, État, intercommunalités (EPCI), communes et bailleurs sociaux – l'agence accompagne les décisions en matière d'aménagement et de développement territorial.

Pour relever les défis d'un territoire en constante évolution, l'AGORAH s'appuie sur trois missions essentielles :

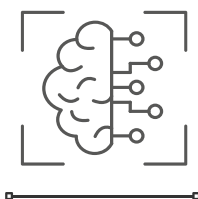
- Observer les dynamiques du territoire pour mieux comprendre ses enjeux,
- Expertiser et apporter des analyses pertinentes pour éclairer les choix stratégiques,
- Animer des centres de ressources en urbanisme et en aménagement, véritables espaces d'échanges et de partage de connaissances.

Grâce à cette approche globale, l'AGORAH contribue activement à l'élaboration du projet de territoire de La Réunion, au service d'un développement harmonieux et durable.



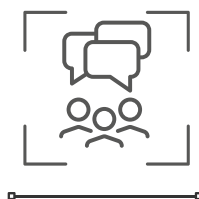
Comprendre

Des observatoires pour mieux comprendre & guider l'action



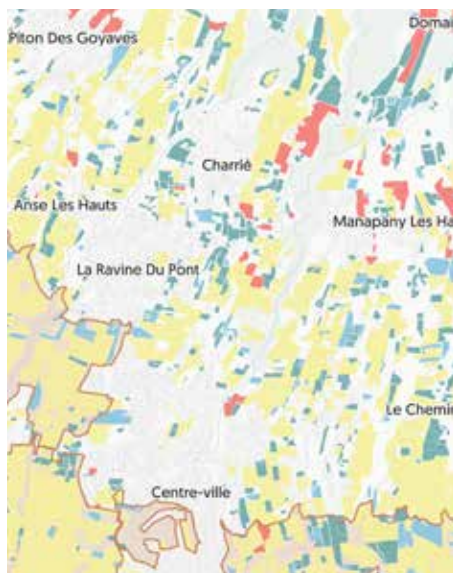
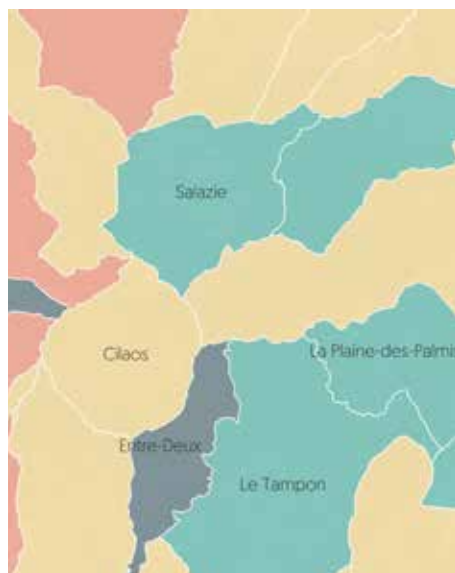
Étudier

Des expertises au service des politiques d'aménagement



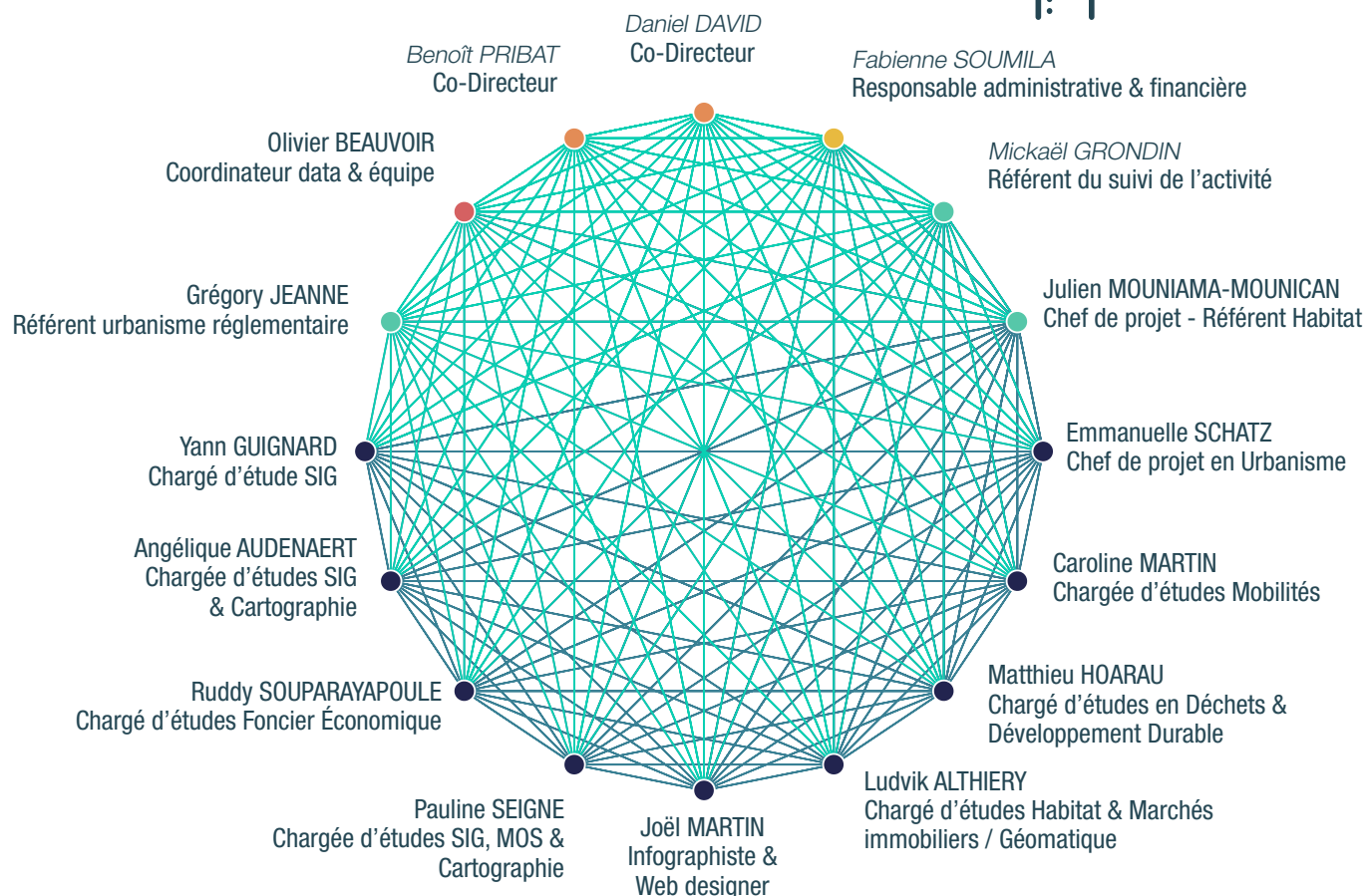
Animer

Un lieu d'échanges, de débats, de partage de la connaissance



L'organigramme de l'AGORAH

en 2024



Synthèse des temps passés

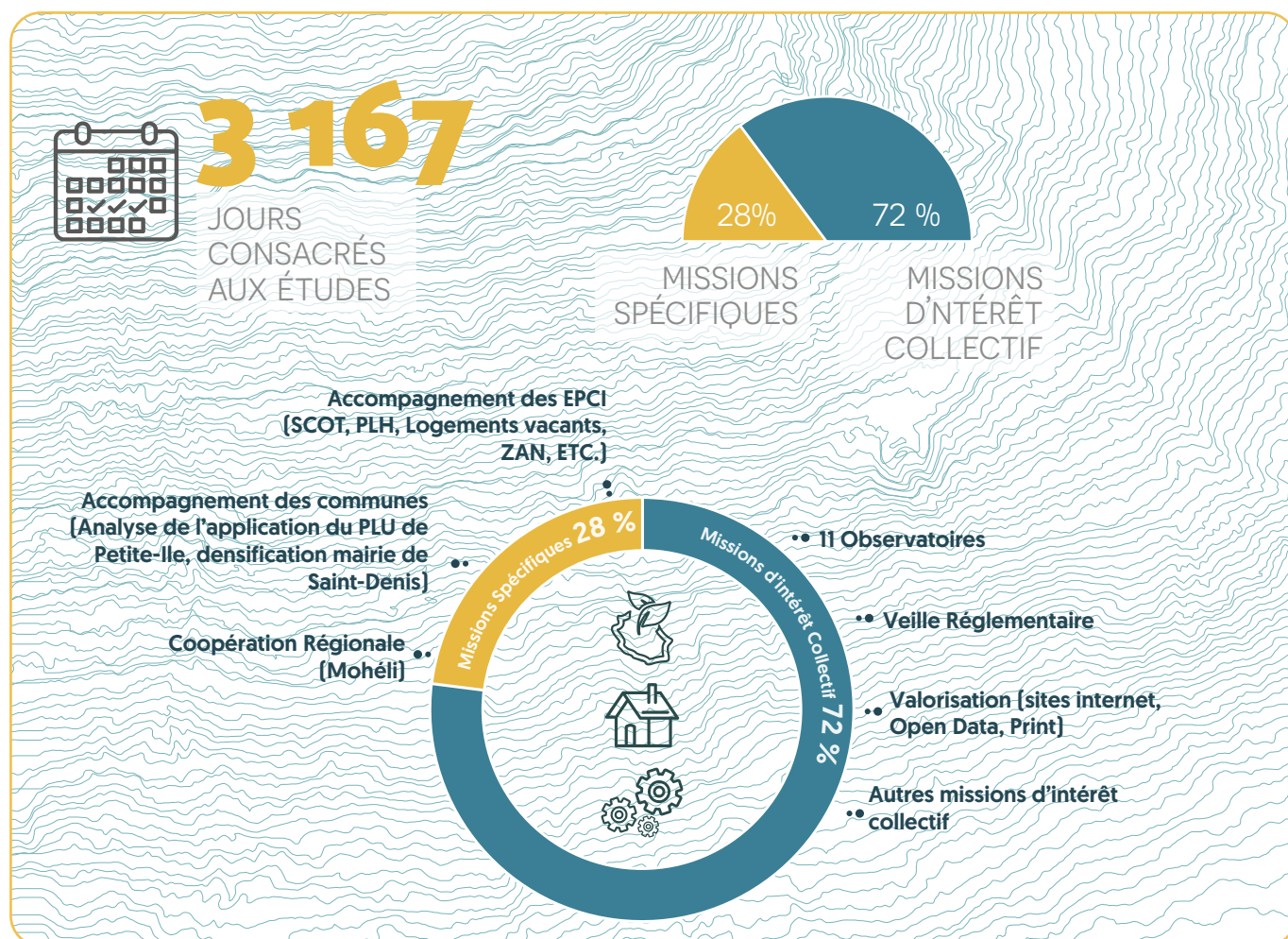
Pour chaque mission de l'agence et dans un exercice de transparence vis-à-vis de ses partenaires, l'AGORAH propose une décomposition des temps passés. Ces temps passés sur les missions sont renseignés quotidiennement dans la solution de comptabilité analytique EURECIA par l'ensemble du personnel de l'agence. Ils sont compilés dans des graphiques thématiques à côté du sommaire de chaque pôle de l'agence et des missions transversales.

Conformément à la note ministérielle du 30 avril 2015 cadrant le fonctionnement des agences d'urbanisme, 70% de l'activité de l'agence participe au développement d'un projet de territoire partagé et constitue les missions d'intérêt collectif. Les résultats de ces missions d'intérêt collectif sont partagés au sein de chaque observatoire de l'AGORAH, sur le site internet de l'AGORAH et en Open Data sur la plateforme partenariale PEIGEO.

Ces 70% d'activité de l'agence sur les missions d'intérêt collectif sont portés à la fois par les financements socles des administrateurs et par certains financements spécifiques.

Réglementairement, la part des missions spécifiques ne dépasse pas 30% du budget de l'agence. Ces études spécifiques peuvent être demandées par un des administrateurs ou par un des membres de l'agence. Il s'agit d'études qui répondent à des besoins particuliers d'un partenaire sur les champs de compétence de l'agence et pour lesquelles l'agence apporte une plus-value objective. Dans ce cas, le sujet traité fait l'objet d'une convention dédiée avec un financement à part.

En toute logique, les temps passés sur ces missions ne dépassent pas 30% des temps passés de l'agence comme le montre le graphique ci-dessous.





vue sur le littoral de l'Ouest

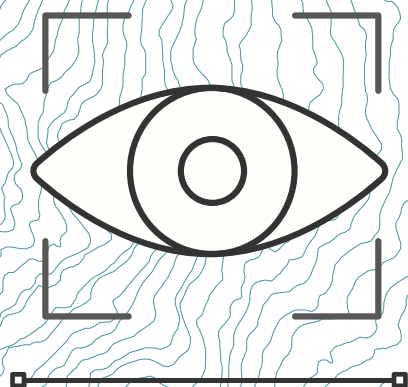
“

Les observatoires constituent le fondement de notre agence et servent de mémoire vivante du territoire réunionnais. En tant qu'outils essentiels d'aide à la décision pour les politiques publiques, ils répondent aux enjeux complexes de l'aménagement du territoire en fournissant des données territorialisées.

Ces informations alimentent nos bases de données et notre système d'information géographique. Leur actualisation régulière contribue à l'élaboration de projets territoriaux en proposant des données fiables et spécifiques à chaque thématique de l'aménagement à La Réunion, favorisant ainsi la réflexion et l'initiation de réformes basées sur les données collectées.

Dans ce cadre, notre objectif est de fournir des données diagnostiquant l'aménagement du territoire au niveau local et, à terme, d'évaluer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre.

”



Les **Observatoires**

- p 14. La base permanente des PLU
- p 16. L'Observatoire des mobilités
- p 18. Observatoire de l'occupation du sol
- p 20. L'Observatoire Réunionnais de l'Habitat Indigne (ORHI)
- p 22. L'Observatoire de l'Habitat & du Foncier (OHF)
- p 24. L'Observatoire des Transactions Immobilières et Foncières (OTIF)
- p 26. L'Observatoire des Loyers Privés de La Réunion (OLR)
- p 28. L'Observatoire du Foncier Économique (OFE)
- p 30. L'Observatoire des Équipements
- p 32. L'Observatoire Réunionnais des Déchets (ORD)
- p 34. La Plateforme d'Échange de l'Information Géographique à La Réunion (PEIGEO)
- p 36. Portrait de quartiers

La base permanente des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Temps dédié à la mission : 42 jours

L'AGORAH est chargée de réaliser un référentiel géographique des PLU en vigueur à l'échelle de La Réunion sur la base des données existantes. Cette démarche vise à constituer un outil d'aide à la décision en matière de gestion territoriale, à l'échelle supra-communale, pour les élus et techniciens en charge de l'aménagement de La Réunion.

La base permanente des PLU est constituée d'une donnée SIG de localisation des zonages réglementaires pour chaque commune et des pièces écrites de chaque modification ou révision des PLU, qui inclut notamment les dispositifs réglementaires. L'agence organise le suivi des PLU sous la forme d'une base permanente. Ce format permet une analyse rétrospective de l'évolution des documents d'urbanisme des communes de la Réunion.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLU & DYNAMIQUE DE PLANIFICATION COMMUNALE À LA RÉUNION

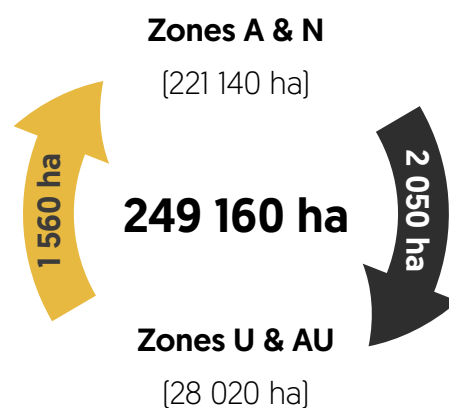
Le territoire réunionnais est actuellement couvert par 23 PLU. Seule la commune de Saint-Philippe est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) car ne disposant pas de document d'urbanisme local (son Plan d'Occupation des Sols étant rendu caduc). La commune a lancé sa procédure de réalisation de PLU en 2020.

Parmi les 24 communes, 21 sont compatibles avec le SAR de 2011 et 10 communes ont prescrit la révision générale de leur PLU [Etang-Salé, Plaine des Palmistes, Saint-André, Saint-Denis, Saint-Leu, Saint-Paul, Saint-Philippe, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Trois-Bassins].

Au-delà de la procédure de révision générale, les collectivités peuvent procéder à diverses procédures de modifications de leur PLU pour adapter leur document d'urbanisme aux évolutions de terrain. L'AGORAH intègre ses modifications partielles à la mise à jour de la base PLU.

Le suivi des documents d'urbanisme permet de constituer une base de référence, ayant vocation à être valorisée au travers des analyses territoriales, en particulier pour évaluer

la mise en œuvre de la planification urbaine.



Evolution des zonages des PLU des communes de La Réunion entre 2011 et 2024



Vue sur la commune de Saint-Denis

CHIFFRES CLÉS

3 
révisions générales approuvées

Saint-Pierre le 25 juin, Entre-Deux le 24 septembre et Les Avirons le 6 décembre

10 
procédures de modifications approuvées

3 
SCoT en cours de révision

Terr. Ouest, CINOR, CIREST



En savoir plus sur :
www.agorah.com



Focus



État de mise en compatibilité des PLU au SAR



14 ans après son approbation, 21 des 24 communes de l'île ont rendu leur Plan Local d'Urbanisme compatible avec le SAR de 2011. En 2024, pas moins de 3 communes ont approuvé la révision de leur PLU : Saint-Pierre, l'Entre-Deux et Les Avirons. Saint-Philippe ne dispose plus de document d'urbanisme depuis le 26 mars 2017. La constructibilité y est limitée en application du Règlement National d'Urbanisme (RNU).



 PLU compatible au SAR
 PLU non compatible au SAR
 RNU
 xx/xx/xxxx : date d'approbation du PLU en vigueur
 *xx/xx/xxxx : date de la dernière modification du PLU en vigueur (procédures simplifiées)
 (##) : Nombre de procédures de modifications depuis la date d'approbation du PLU en vigueur

Observatoire des mobilités

Observatoire co-piloté depuis 2022 avec Ile de La Réunion Mobilités (IDRM)

Temps dédié à la mission : 112 jours

L'Observatoire est avant tout un outil fédérateur des partenaires qui assure le suivi des indicateurs de la mobilité et partage la connaissance des tendances à l'œuvre sur le territoire. En mesurant, quantifiant et qualifiant les déplacements d'aujourd'hui et de demain, l'Observatoire vise ainsi à éclairer les acteurs publics de la mobilité dans leur stratégie de développement.

A cet effet, deux instances d'animation que sont le Comité Technique et le Petit-déj mobilité sont organisées chaque année. La première afin de présenter les travaux menés et échanger sur les résultats, l'actualité, les perspectives ; la seconde pour partager et débattre sur un sujet mobilité un peu inédit porté par d'autres acteurs que les partenaires habituels (sphère privée, articulation avec d'autres sujets comme la santé, la logistique, etc).

VERS UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ?

En 2023, 512 000 véhicules légers sont en service à La Réunion (automobiles et véhicules utilitaires légers), correspondant à une croissance de 25% depuis 2014.

La même année, ce parc automobile est caractérisé par une motorisation majoritairement diesel (55%) suivie du parc essence. Le parc électrique et hybride, bien que largement minoritaire (3%), représente toutefois 16% des ventes de véhicules neufs.

Le covoiturage connaît une progression spectaculaire, en particulier pour les flux domicile-travail de l'application Karos, si l'on se fie au nombre d'inscrits multiplié par 6 depuis 2022 (100 000), correspondant à environ 2 000 passagers quotidiens.



En savoir plus sur :
www.agorah.com



Centre-ville de Saint-Denis

CHIFFRES CLÉS 2024



260

+57%

vélos électriques en location libre-service



47,7 millions

+19%

de voyageurs en transports collectifs

[tous réseaux confondus]



2,6 millions

+15%

à l'aéroport Roland Garros

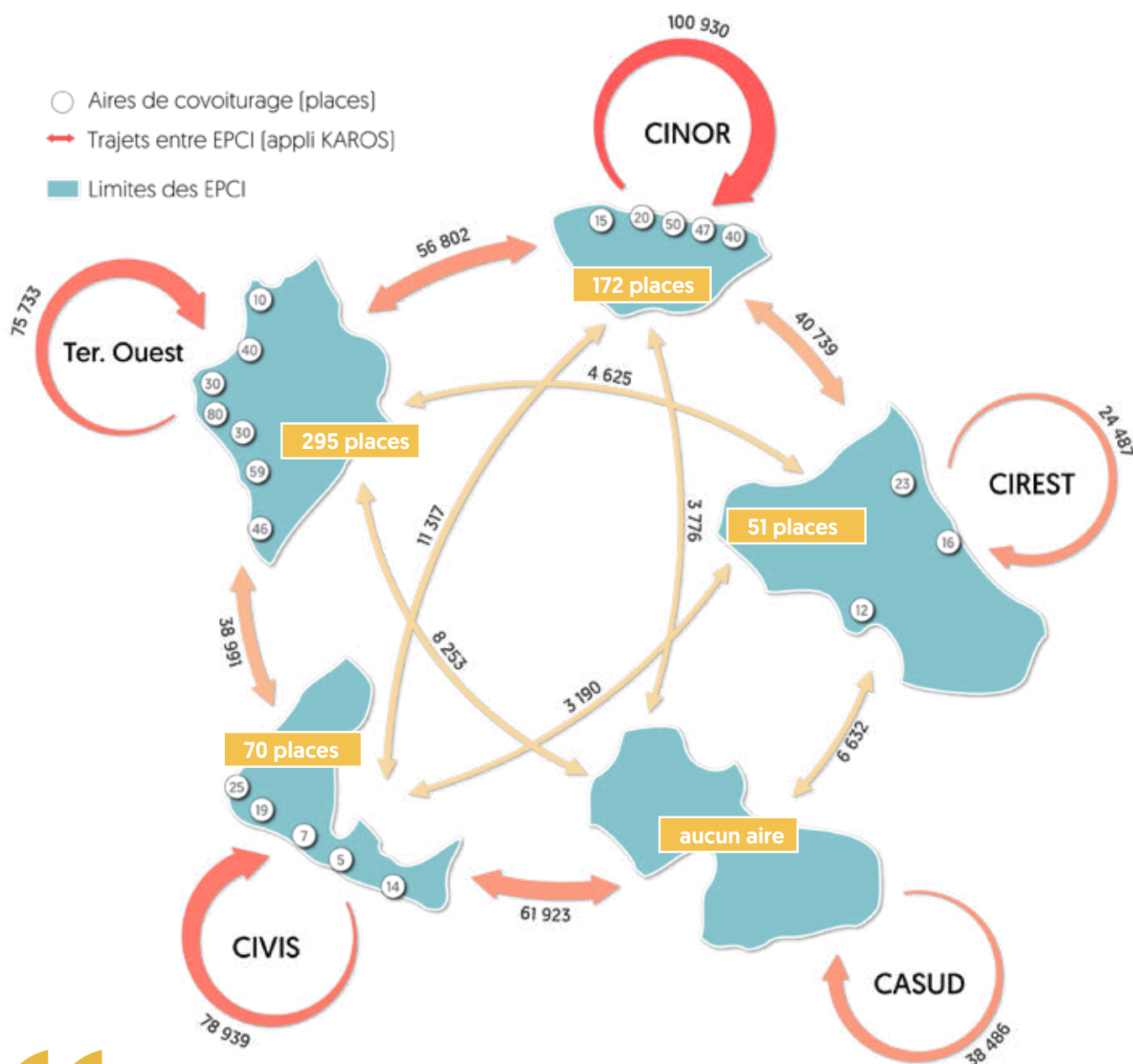
Objectif 2,8 millions de voyageurs en 2028



Focus



Le covoiturage à La Réunion



Les 20 aires de covoiturage sont situées pour l'essentiel le long des N1 et N2 pour une capacité totale de 548 places de stationnement. Le territoire de l'Ouest bénéficie du plus grand nombre de places.

Si la tendance était à la stagnation depuis 2017, les années 2022-2023 marquent l'aboutissement de projets négociés entre la Région et les communes et l'essor du covoiturage à La Réunion.



Sources : AGORAH, Région Réunion, KAROS, 2024 / Réalisation : AGORAH 2025

Observatoire de l'occupation du sol

⌚ Temps dédié à la mission : 115 jours

L'AGORAH anime la réflexion stratégique et prospective dans le domaine de l'aménagement pour le compte de ses adhérents (État, Conseil Régional, EPCI, bailleurs sociaux, etc.) et participe à la construction et au développement du futur projet de territoire.

Les travaux du groupe étalement urbain menés avec l'ensemble des partenaires de l'agence depuis 2003 ont permis de mesurer l'état de l'urbanisation à La Réunion autour d'une définition partagée de l'espace urbain et son évolution depuis 1997.

En 2024, le Groupe Étalement Urbain évolue pour devenir un Observatoire de l'Occupation du Sol afin, notamment, de permettre aux partenaires d'avoir des éléments de connaissance sur l'impact de l'évolution de l'étalement urbains sur les milieux naturels & agricoles.

ALIMENTER LA CONNAISSANCE SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉTALEMENT URBAIN

En 2024 une nouvelle méthodologie d'observation de la consommation d'espace a été élaborée par l'AGORAH. Cette dernière permet de prendre en compte à la fois l'étalement urbain (que ce soit en périphérie ou en extension des espaces existants) et l'urbanisation diffuse. Cette méthodologie permettra également la prise en compte des éléments de voiries et d'infrastructures.

Cette approche se distingue par rapport aux méthodes existantes au niveau local. Elle s'appuie principalement sur la BD TOPO de l'IGN comme source principale d'informations. Cette base permet d'explorer des thématiques clés, telles que la construction, les équipements, les infrastructures, les activités qui y sont associées, ainsi que le réseau routier. Les observations qu'elle offre sont disponibles tant dans le temps que dans l'espace.

Les chiffres issus de cette nouvelle méthodologie pour la consommation de l'espace sur la période 2011-2024 ont été présentés ainsi que des premiers éléments d'exploitation : croisement avec les zonages PLU, impact du réseau routier ou encore fragmentation de l'espace.

Cette méthodologie sera stabilisée en début d'année 2025 et téléchargeable via la plateforme PEIGEO www.peigeo.re

Par ailleurs le MOS de La Réunion ainsi que les taches urbaines sont téléchargeables sur cette plateforme.



MOS Réunion 2017

CHIFFRES CLÉS



30 745 ha
Tache urbaine
intermédiaire 2024



31 000 ha
Surface totale d'ENAF
consommée en 2024

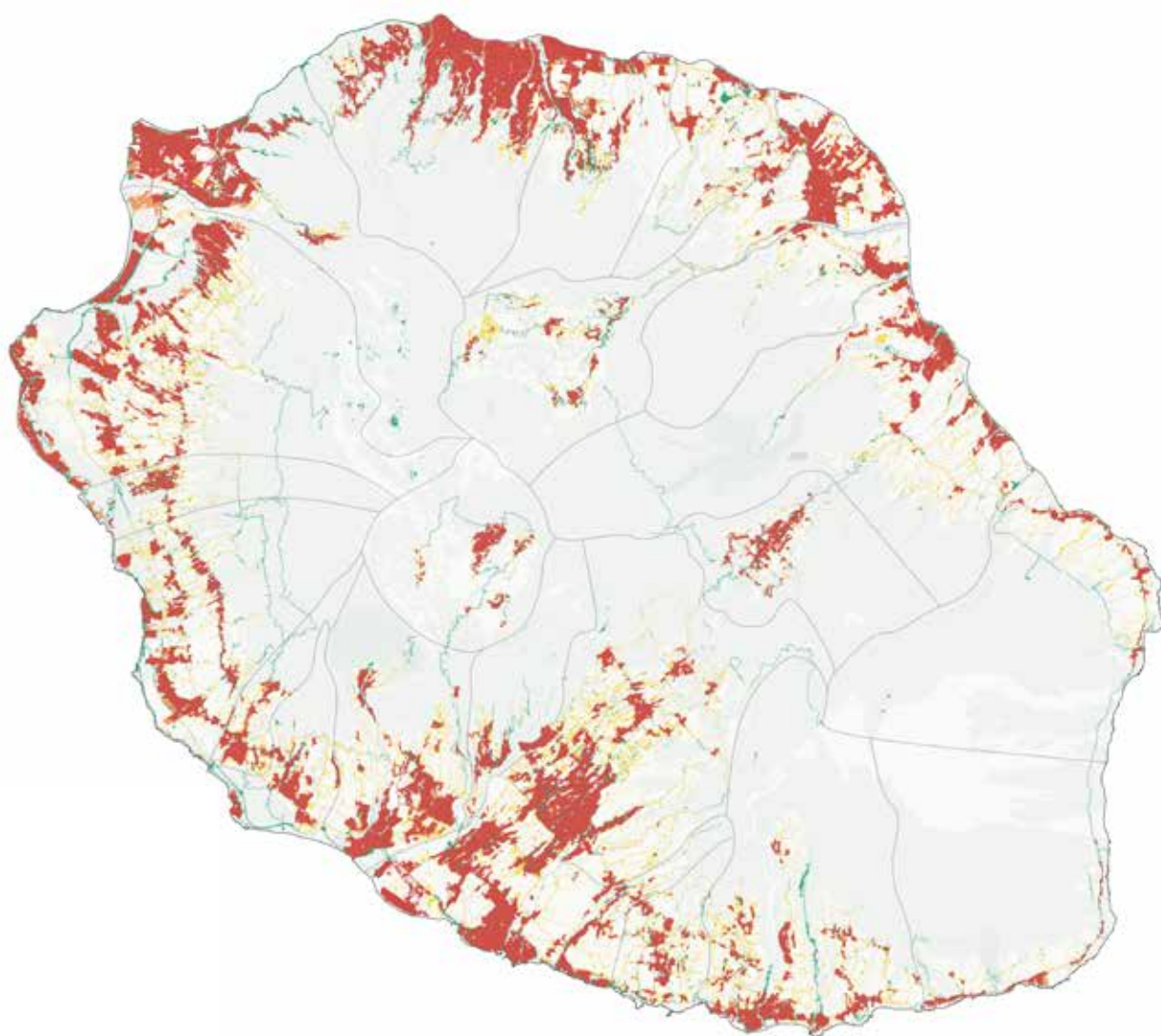


En savoir plus sur :
www.agorah.com



Focus

Consommation des ENAF en fonction des PLU en vigueur



“

- Le croisement de la donnée de consommation d'espace nouvellement produite par l'AGORAH avec les zonages au
- PLU fait ressortir que 3/4 de la consommation des ENAF à l'échelle de l'île se situe en zone U et AU.
- 1/4 de cette consommation se fait sur des zonages agricoles ou naturels. Pour exemple et comme l'illustre
- la cartographie ci-dessus, le réseau routier hors agglomération est souvent classé en espace A ou N

”

Espaces consommés en 2021 croisés avec les zonages des PLU

■ A
■ AU
■ N
■ U

Sources : Communes, AGORAH - 2024 / Réalisation : AGORAH 2024

L'Observatoire réunionnais de l'habitat indigne (ORHI)

 Temps dédié à la mission : 14 jours - poste vacant

Depuis plusieurs années, l'observatoire habitat indigne de l'AGORAH collabore étroitement avec les EPCI et leurs équipes PILHI pour standardiser le suivi des données et mesurer durablement le phénomène de l'habitat indigne à différentes échelles. A partir de 2023, cette collaboration s'est renforcée avec le développement d'un outil métier co-financé par la DEAL et les intercommunalités permettant d'enregistrer les actions de résorption à partir des situations identifiées sur le terrain par les équipes PILHI des intercommunalités.

Par ailleurs, l'observatoire joue un rôle de coordination en réunissant les acteurs de la LHI pour échanger sur des retours d'expérience et des sujets transversaux. Ces travaux s'inscrivent dans la réécriture du programme d'actions 2023-2027 du Pôle Départemental de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PDLHI), animé par l'ADIL, qui fixe les priorités stratégiques pour les années à venir.

RENFORCEMENT DU SUIVI ET DE LA COORDINATION DANS LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

En 2024, la finalisation de l'outil métier PILHI-Réunion a posé une étape décisive dans l'amélioration des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne. Ce projet a été rendu possible grâce à une collaboration étroite entre les EPCI, le prestataire technique ITS974 et l'AGORAH, démontrant la force d'un partenariat structuré et orienté vers l'action. L'application, livrée lors d'un comité de pilotage en avril, symbolise une avancée significative pour les professionnels de terrain. Afin de garantir une prise en main optimale, deux sessions de formation dédiées ont été organisées, ciblant les acteurs stratégiques des PILHI. Ces formations ont permis de maximiser l'appropriation de l'outil tout en favorisant des échanges constructifs sur ses fonctionnalités.

En parallèle, l'intégration des données des territoires de la CIREST et du TCO à la plateforme a marqué un jalon important. Cette étape a non seulement renforcé l'utilité opérationnelle de l'outil, mais aussi ouvert la voie à une gestion plus homogène et centralisée des informations à l'échelle régionale, contribuant ainsi à une meilleure coordination des actions locales.

Durant le second semestre, une collaboration renforcée entre l'ADIL et la DEAL a permis d'initier une réflexion stratégique sur les interactions possibles entre l'application PILHI-R et la plateforme Histologe. Cette initiative a été présentée aux représentants des PILHI, qui ont unanimement souligné l'importance de cette interconnexion. L'objectif principal est de créer un écosystème numérique intégré permettant un suivi simplifié et une coordination renforcée des interventions dans la lutte contre l'habitat indigne. En réponse à cette ambition, des échanges techniques ont été menés par l'AGORAH, réunissant ITS974 et les équipes d'Histologe pour explorer les solutions d'interfaçage possibles.

En 2025, l'AGORAH poursuivra son engagement en travaillant à l'intégration des données des autres EPCI dans PILHI-R, assurant ainsi une couverture complète à l'échelle régionale. Parallèlement, les efforts se concentreront sur la mise en œuvre de l'interfaçage avec Histologe, un enjeu majeur pour renforcer l'efficacité et l'impact des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne. Ces avancées s'inscrivent dans une vision globale d'amélioration des conditions de vie et d'habitat pour les populations concernées.

CHIFFRES CLÉS


12
agents formés dans les équipes PILHI


17 756
logements indignes renseignés dans l'application

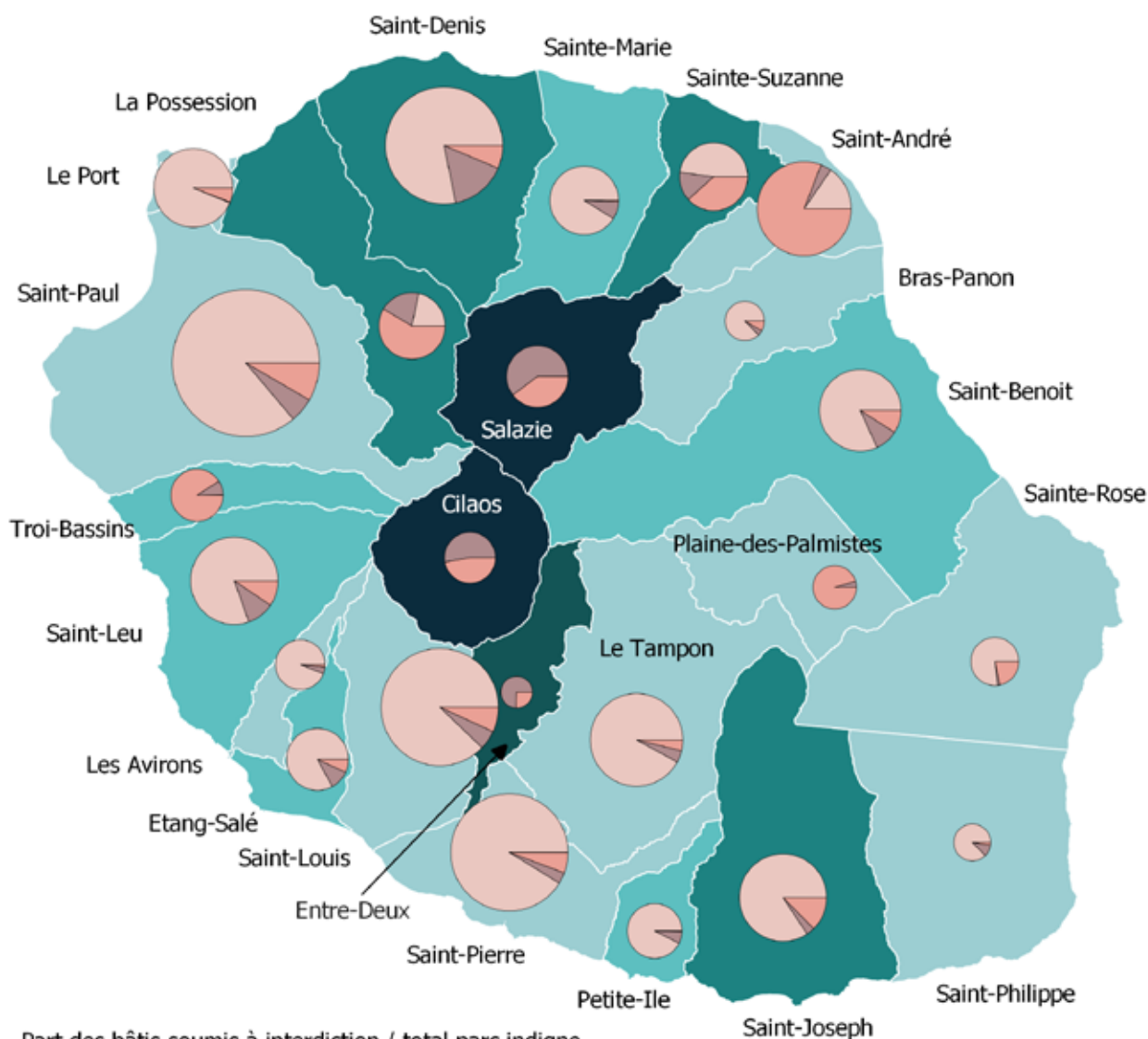


En savoir plus sur :
www.agorah.com





Habitat indigne & risques naturels



Part des bâtis soumis à interdiction / total parc indigne

- De 0 à 5 %
- De 5 à 10 %
- De 10 à 20 %
- De 20 à 40 %
- De 40 à 60 %

Niveau de contraintes

- Sans contraintes
- Bâtis soumis à prescription
- Bâtis soumis à l'interdiction
- Limite EPCI



Environ 10% des 18 000 bâtis indignes recensés dans la cadre du dernier inventaire PILHI sont soumis à des contraintes élevées dans les Plans de Prévention des Risques. Ce constat est plus marqué dans les cirques. Par ailleurs, 19% du parc indigne se situe dans des zones soumises à prescriptions dans le cadre des mêmes PPR



Sources : EPCI, État, BET en charge des PILHI, IGN, AGORAH

L'Observatoire régional de l'habitat & du foncier

Observatoire co-financé par l'AFD

Temps dédié à la mission : 68 jours

L'Observatoire régional de l'habitat et du foncier (OHF), piloté par l'AGORAH, a été lancé en 2023. Il propose un regard croisé entre les enjeux de production de logements et de mobilisation du foncier dans le contexte de l'application de la Loi Climat & Résilience.

En 2024, l'AGORAH a publié la synthèse des premiers travaux menés dans le cadre de la phase de préfiguration de l'observatoire financée par la DEAL. Ce rapport propose notamment un bilan à mi-parcours des programmes locaux d'habitat (PLH) sur l'ensemble du territoire et une première application d'une nouvelle base de données relative à la mutabilité du foncier.

L'AGORAH continue de développer ces sujets grâce au financement de l'Agence Française de Développement (AFD) afin de proposer les outils nécessaires aux collectivités et à l'ensemble de leurs partenaires pour alimenter leur politique d'habitat et leur stratégie foncière.

UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION PLUTÔT EN DENSIFICATION DES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS

L'important besoin en logements à La Réunion fait face à l'enjeu de mobiliser du foncier à l'aune de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) imposé par la Loi Climat & Résilience. La production de logements devra en grande partie s'inscrire dans une logique de densification des espaces déjà urbanisés, en particulier par l'optimisation de la densité de logements, la mutabilité du foncier, la requalification des friches urbaines ainsi que par la remise sur le marché des logements vacants.

Entre 2020 et 2023, environ 6 700 logements ont été autorisés en moyenne par an. Plus de 60% de ces logements sont situés sur des parcelles à l'intérieur de la tache urbaine et environ 80% sont situés en zones U. Cela démontre une dynamique de densification et de renouvellement urbain, résultat d'une planification urbaine en marche.

A titre d'exemples, les conséquences des révisions des PLU sur certaines communes : la commune de Sainte-Marie avec environ 15% de logements autorisés hors tache urbaine, correspondant notamment à la planification du quartier Beauséjour ; ou la commune du Tampon avec environ 70% des logements autorisés en tache urbaine, résultat d'une possibilité de densification au centre-ville ayant permis le développement du collectif.



Résidence Opale à Etang-Salé

CHIFFRES CLÉS



6 700
logements autorisés

en moyenne par an entre 2020 & 2023



60%
des logements autorisés

entre 2020 & 2023 situés à l'intérieur de la tache urbaine



12 000
logements privés vacants

depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier 2024



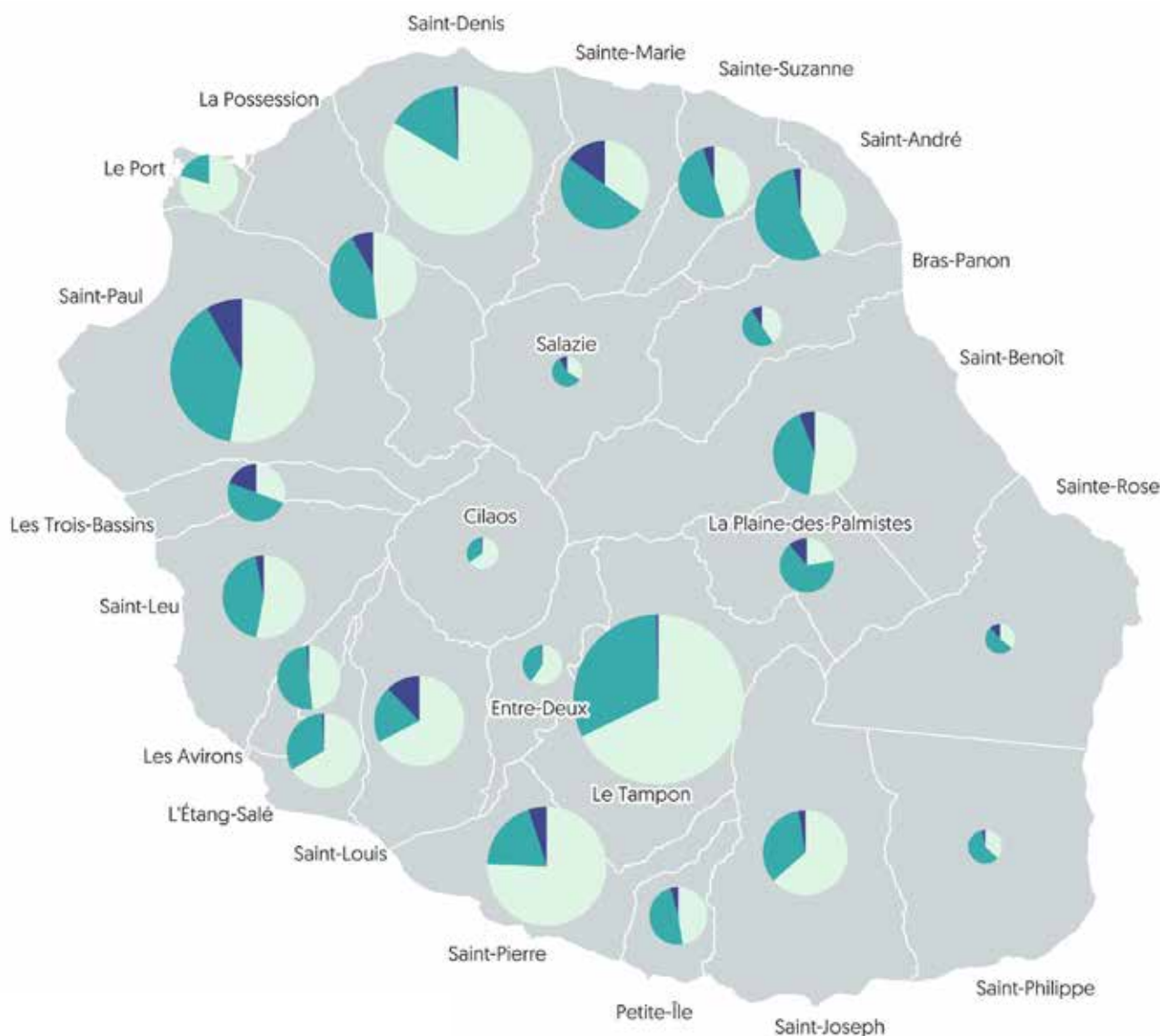
En savoir plus sur :
www.agorah.com



Focus



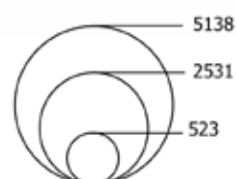
Logements autorisés entre 2020 & 2024 selon la tache urbaine



Part des logements sur des parcelles

- En TU
- A l'interface de la TU
- Hors TU

Nombre de logements autorisés entre 2020 et 2024



Entre 2020 et 2023, environ 6 700 logements ont été autorisés en moyenne par an. Plus de 60% de ces logements sont situés sur des parcelles à l'intérieur de la tache urbaine et environ 80% sont situés en zones U.



L'Observatoire des Transactions Immobilières

Observatoire co-financé par l'EPFR

Temps dédié à la mission : 69 jours

L'Observatoire des Transactions Immobilières et Foncières concourt à la transparence des prix et à la régulation des coûts sur les marchés immobiliers et fonciers, aide à la définition des politiques locales en matière d'habitat et de gestion de la ressource foncière, et apporte un éclairage précieux dans l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification. L'EPF Réunion participe, depuis 2016, au fonctionnement de l'observatoire avec un apport financier complémentaire et s'est engagé à renouveler sa contribution sur la période 2024-2026.

L'année 2024 a, par ailleurs, été le marqueur d'une nouvelle impulsion apportée aux travaux de l'observatoire par la mise en musique d'une analyse conjointe entre les données fiscales, notariales et d'annonces immobilières. Cette combinaison offre désormais une vision complète des marchés immobiliers et fonciers, incluant les toutes dernières tendances observées en sus des données historiques.

APPRÉHENDER LES MARCHÉS POUR UNE STRATÉGIE D'HABITAT ADAPTÉE

Les données collectées auprès des finances publiques et des notaires, présentant les prix finaux de vente, ont permis une couverture des marchés sur la période 2010-2023. Quant aux données moissonnées en parcourant les annonces immobilières, elles ont renseigné sur les dynamiques de prix affichés en 2024 (prix affichés ≠ prix réels de vente).

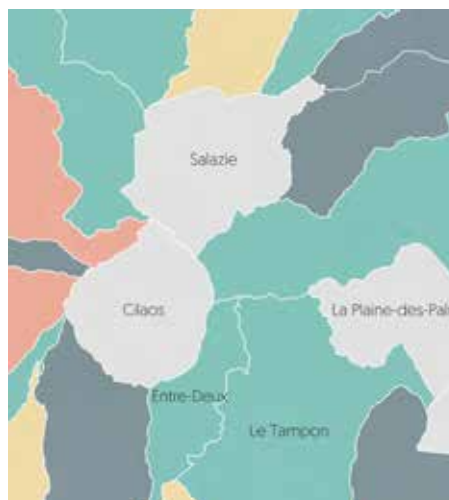
Si le marché a démontré sa résilience face au Covid, l'accroissement des taux de crédits immobiliers semble en revanche avoir découragé les acheteurs : l'année 2022 accuse un repli de 12 % des ventes. Il s'agit de la première baisse enregistrée depuis 2014.

Entre 2022 et 2023, les prix des maisons ont diminué de 1,6 %. C'est le seul segment à présenter un fléchissement des prix. La dynamique haussière poursuit son cours pour les appartements anciens (+6,2 %), les appartements neufs (+5,3 %) et les terrains à bâtir (+2,2 %).

L'année 2024 a aussi constitué une opportunité d'explorer de nouvelles pistes de travail et d'établir de nouveaux focus en vue de donner sens à la data.

L'analyse de la capacité d'acquisition des ménages à l'échelle communale et l'étude des coûts du foncier à vocation économique et des locaux d'activités selon leur usage s'inscrivent ainsi pleinement dans cette démarche.

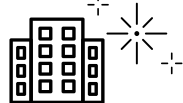
Tous les travaux de l'observatoire ont été partagés à l'occasion d'un comité technique organisé le 16 décembre 2024 réunissant les partenaires locaux de l'aménagement et de l'habitat. Le recueil de leurs besoins et la qualité des échanges permettront de renforcer la position et l'intérêt de l'observatoire dans la construction des politiques publiques.



CHIFFRES CLÉS 2024

240 000 € 
prix médians des maisons


2 543 €/m²
prix médians des appartements anciens

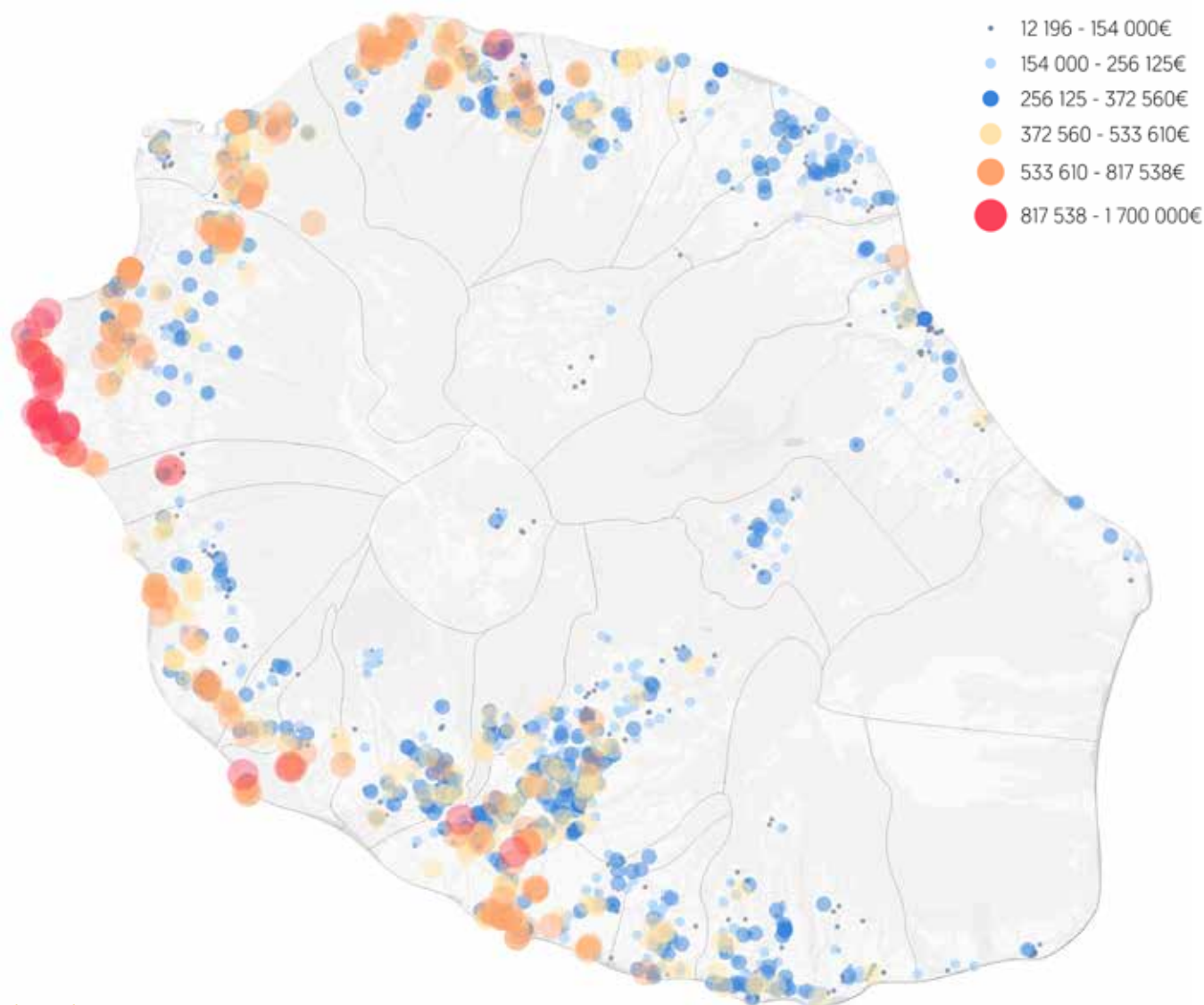

4 963 €/m²
prix médians des appartements neufs


233 €/m²
prix médians des terrains à bâtir


Focus



Prix des maisons à La Réunion



- La cartographie des transactions de maisons en 2023 est un révélateur des déséquilibres territoriaux à l'œuvre sur l'île.
- Le tableau dépeint par chacune des ventes enregistrées à La Réunion met en exergue une fracture Ouest/Est expliquant le spectre excessivement large des prix. Le marché connaît ainsi une forte polarisation sur la partie ouest de l'île où la tension immobilière couplée aux aménités urbaines et environnementales présentes font bondir les prix, jusqu'à dépasser le million d'euros sur la frange balnéaire et sur le chef-lieu.



En savoir plus sur :
www.agorah.com



L'Observatoire des Loyers Privés à La Réunion

Observatoire co-piloté avec l'ADIL, co-financé par l'État, la CINOR, le Territoire de l'Ouest, la CIVIS, et la CASUD

Temps dédié à la mission : 84 jours

L'Observatoire Local des Loyers de La Réunion joue depuis 2013 un rôle essentiel dans l'analyse et le suivi du marché locatif sur le territoire réunionnais. Ses travaux permettent d'éclairer les politiques publiques en matière de logement et d'apporter une meilleure compréhension des dynamiques territoriales. Afin d'assurer ses missions, l'observatoire bénéficie d'un financement du Ministère en charge du Logement dans le cadre du réseau des Observatoires Locaux des Loyers (OLL), qui est complété d'un apport financier des intercommunalités en charge des politiques locales de l'Habitat.

L'agrément ministériel, obtenu le 28 août 2024, est une étape majeure dans la vie de l'observatoire puisqu'il permet d'inscrire l'outil dans une démarche pérenne, de faciliter la collecte des données, mais aussi légitime le travail produit les années précédentes.

VERS UN ENCADREMENT DES LOYERS À LA RÉUNION ?

L'analyse des loyers en 2023, publiée au premier trimestre 2024, permet de faire apparaître une corrélation entre les niveaux de loyers et la structure du parc. D'autres peuvent toutefois également jouer un rôle. Ainsi sur la CINOR, il existe incontestablement un effet d'attractivité lié à un marché de l'emploi développé. Quant au Territoire de l'Ouest, le niveau de loyer élevé semble fortement lié au caractère balnéaire de sa zone littorale cumulé à son emplacement à mi-chemin entre les bassins d'emploi de Saint-Denis, du Port et de Saint-Pierre.

La tension sur le logement locatif privé peut également être expliquée par une offre limitée en logement social. En effet, faute de logements locatifs sociaux disponibles, bien qu'y étant pourtant majoritairement éligibles, les ménages réunionnais se tournent vers le parc locatif privé. De fait, une hausse de la demande dans le parc privé vient renchérir les loyers pratiqués à la relocation.

Enfin, depuis le 25 août 2023, afin de limiter cette tension, l'évolution des loyers est désormais soumise à l'Indice de référence des loyers (IRL) dans 9 communes réunionnaises classées en les zones tendues.

2024 a été également consacrée à une nouvelle enquête, dont les résultats seront présentés et publiés au premier trimestre 2025.



CHIFFRES CLÉS

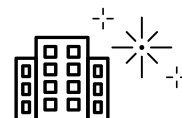


72 300

**logements locatifs privés
à La Réunion**

10,70 €/m²

prix médian (hors charges)



**Plus de la moitié des ménages
réunionnais n'ont pas de revenus
suffisants pour louer un logement
dans le parc locatif privé**

11,70 €/m²



**pour les nouveaux
locataires***

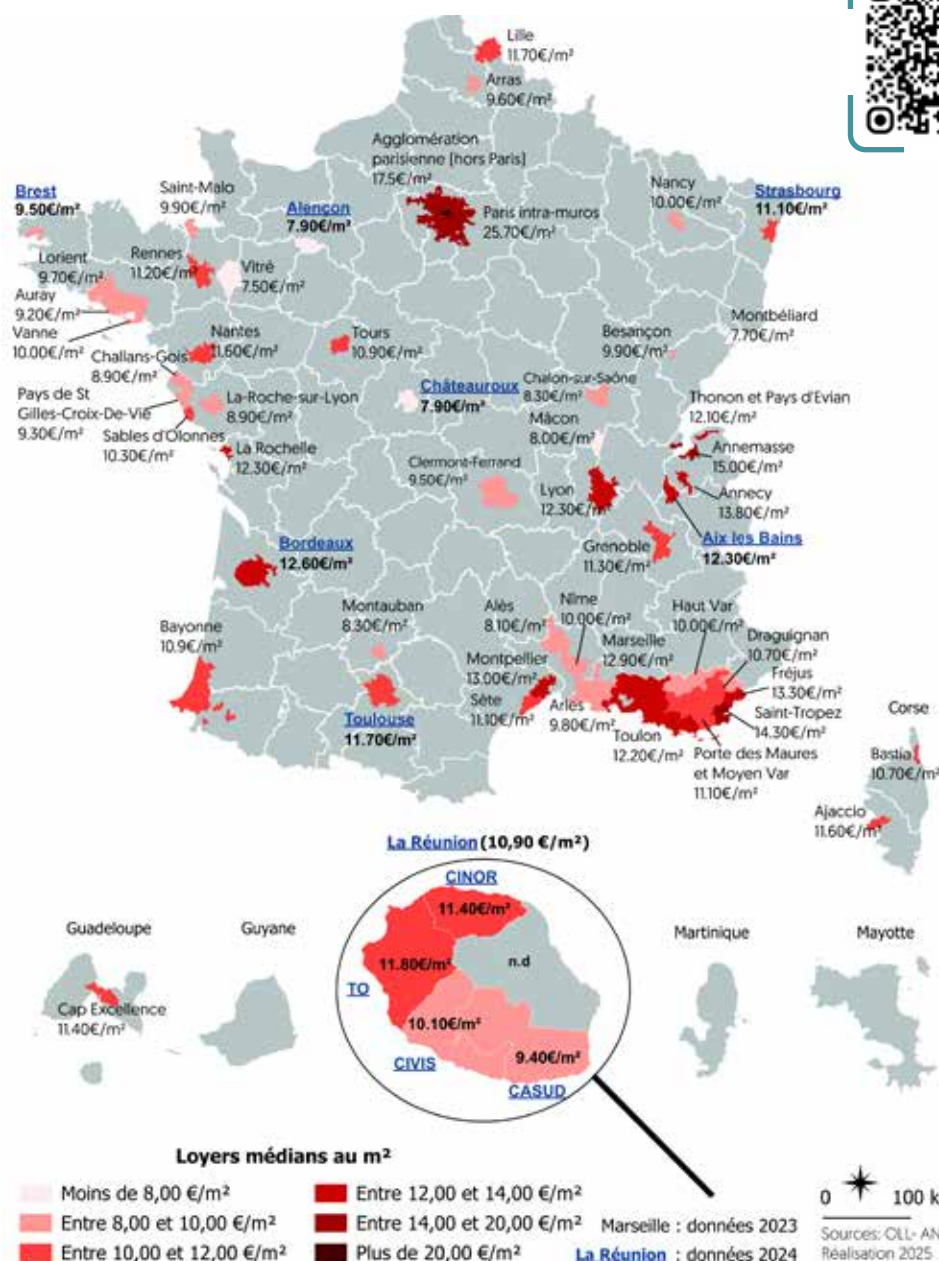
***Emménagés récents (moins d'un an)**



Le réseau des observatoires locaux des loyers & leurs niveaux de loyers



En savoir plus sur :
www.agorah.com



- L'utilisation d'une méthodologie commune par les 35 OLL permet de comparer les niveaux de loyers réunionnais à ceux d'autres OLL de territoires hexagonaux et des Outre-mer.
- Ainsi, les niveaux de loyers relevés à La Réunion restent très inférieurs à ceux de Paris et sa région (respectivement 25,00 €/m² et 17,20 €/m²), mais en fonction des territoires, des rapprochements peuvent être réalisés avec de grandes ou moyennes agglomérations hexagonales.



L'Observatoire du Foncier Économique (OFE)

Recensement terrain 2024 co-financé par la Banque des Territoires

Temps dédié à la mission : 224 jours

L'Observatoire du Foncier Économique (OFE), piloté par l'AGORAH depuis 2003, constitue un outil essentiel. Son rôle est d'apporter une vision détaillée des dynamiques territoriales, notamment à travers l'observation des espaces à vocation économiques qui structurent le territoire.

Fort d'un ancrage partenarial reconnu, l'observatoire vise à accompagner les acteurs publics dans l'élaboration de leur stratégie de développement économique et à une gestion durable du foncier économique. Il met en place un écosystème favorisant les échanges, le partage et la mutualisation des informations et des données.

L'observatoire offre une vision claire et une analyse précise de la dynamique des ZAE, contribuant ainsi à une politique publique mieux adaptée à ces espaces.

BILAN 2024

Dans la continuité des travaux engagés l'année précédente, 2024 marque une étape clé avec la mise à jour de la base ZAE de 2018 (via le recensement de terrain).

Le partenariat avec la Banque des Territoires a joué un rôle déterminant en soutenant les travaux de l'OFE durant cette phase. Cet appui a permis d'accompagner le processus de recensement et l'élaboration d'une nouvelle méthodologie d'inventaire.

En 2024, le territoire compte 129 ZAE. Ce recensement de terrain a identifié in situ la présence de 4 433 établissements :

- 30 % sur le territoire de la CINOR,
- 9 % sur le territoire de la CIREST,
- 4 % sur le territoire de la CASUD,
- 23 % sur le territoire de la CIVIS,
- Et 35 % sur le Territoire de l'Ouest.

En 2025, l'agence partagera les résultats détaillés de ces travaux en comité technique.



Entrepôt situé dans une ZAE

CHIFFRES CLÉS

+ 11 
nouvelles ZAE
par rapport à 2018

129 ZAE 
sur l'ensemble du territoire

4 433 
établissements recensés

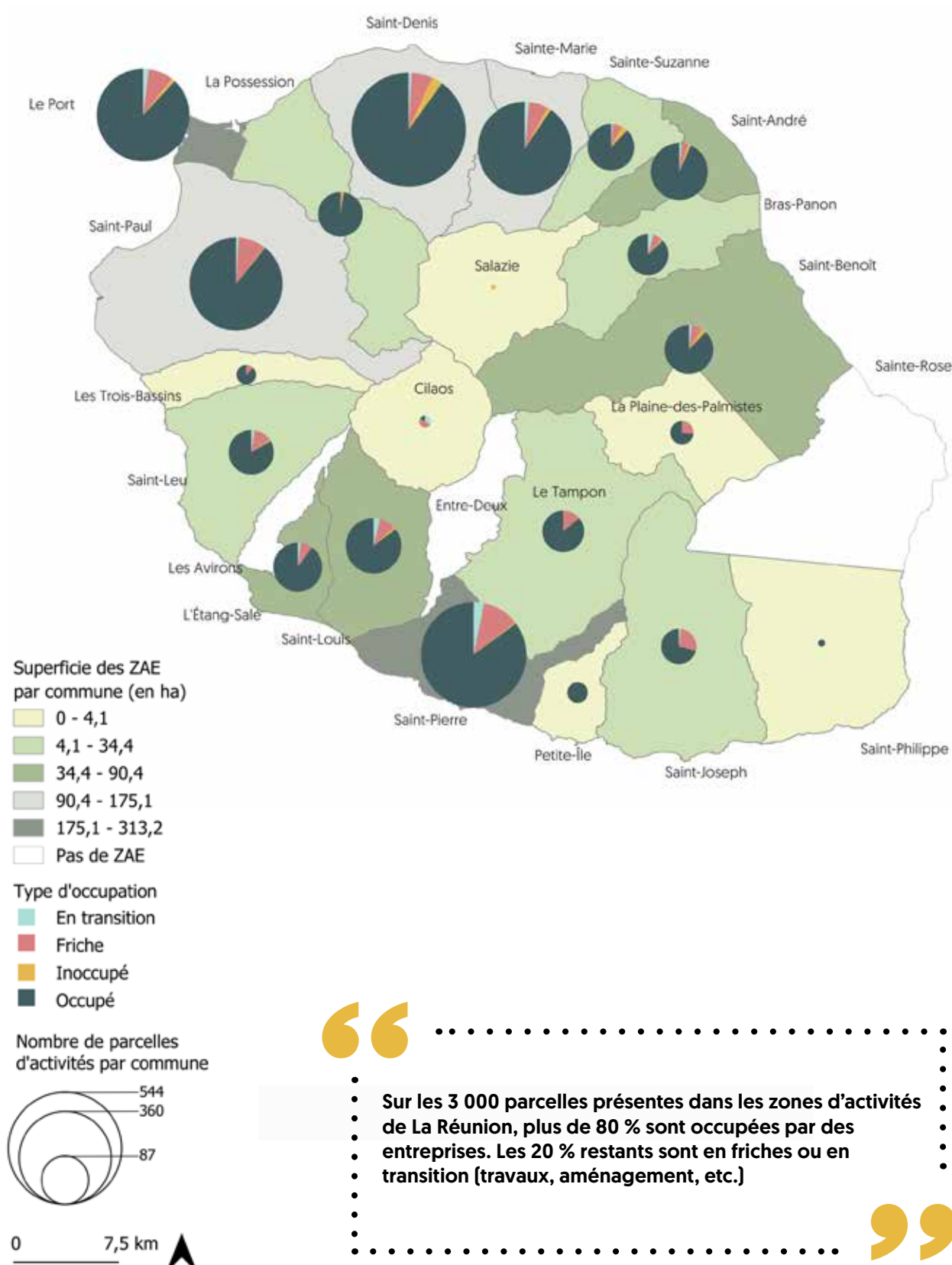


En savoir plus sur :
www.agorah.com





Occupation des zones d'activités économiques à La Réunion



Source : AGORAH / Réalisation : AGORAH 2025

L'Observatoire des Équipements

Temps dédié à la mission : 13 jours - Temps croisé avec les autres observatoires env. 50 jours

En 2001, l'AGORAH crée la première base de données qui permet de recenser de manière exhaustive et de localiser chaque équipement avec précision à l'échelle de son emprise (bâtiment, parcelle, etc...) à La Réunion.

Cet observatoire constitue un outil local de suivi du développement territorial, complémentaire à d'autres bases existantes (Base Permanente des Équipements de l'INSEE, base des équipements de certains EPCI, etc...), qui permet d'alimenter les études de l'agence, de constituer une base d'aide à la décision concertée à destination des collectivités ainsi que des aménageurs (évolution et prospective) et de géolocaliser les équipements au bénéfice des collectivités et du grand public, à différentes échelles : l'emprise foncière, l'IRIS, la commune, l'EPCI, la région.

UN REGARD SUR LES ANÉMITÉS ET SERVICES AU SEIN DE NOTRE ESPACE URBAIN

CHIFFRES CLÉS

Au sein de cette base, un équipement est défini comme une structure ou bâtiment, public ou privé, utile à la collectivité, qui répond aux besoins des habitants : formation, santé, culture, loisirs, commerces, essentiels, mobilité, déchets, eau, ...

Ils sont répartis selon leur rayonnement (supérieur, intermédiaire et proximité) et selon leur typologie, parmi les 10 catégories identifiées comme nécessaires aux besoins de la population :

-  Enseignement et formation
-  Sports, Loisirs et Tourisme
-  Sanitaire et social
-  Traitement des eaux
-  Administratif
-  Culturel
-  Traitement des déchets
-  Energies
-  Transports
-  Commerces essentiels (grande surface, supermarché, épicerie/ superette, station-service, boulangerie)

En 2024, l'AGORAH a produit une plaquette synthétique qui met en valeur les chiffres-clés du recensement global de 2022.



Air de jeux - Petite-Ile

31 
maisons de retraite

436 
commerces essentiels
dont

18 
hypermarchés



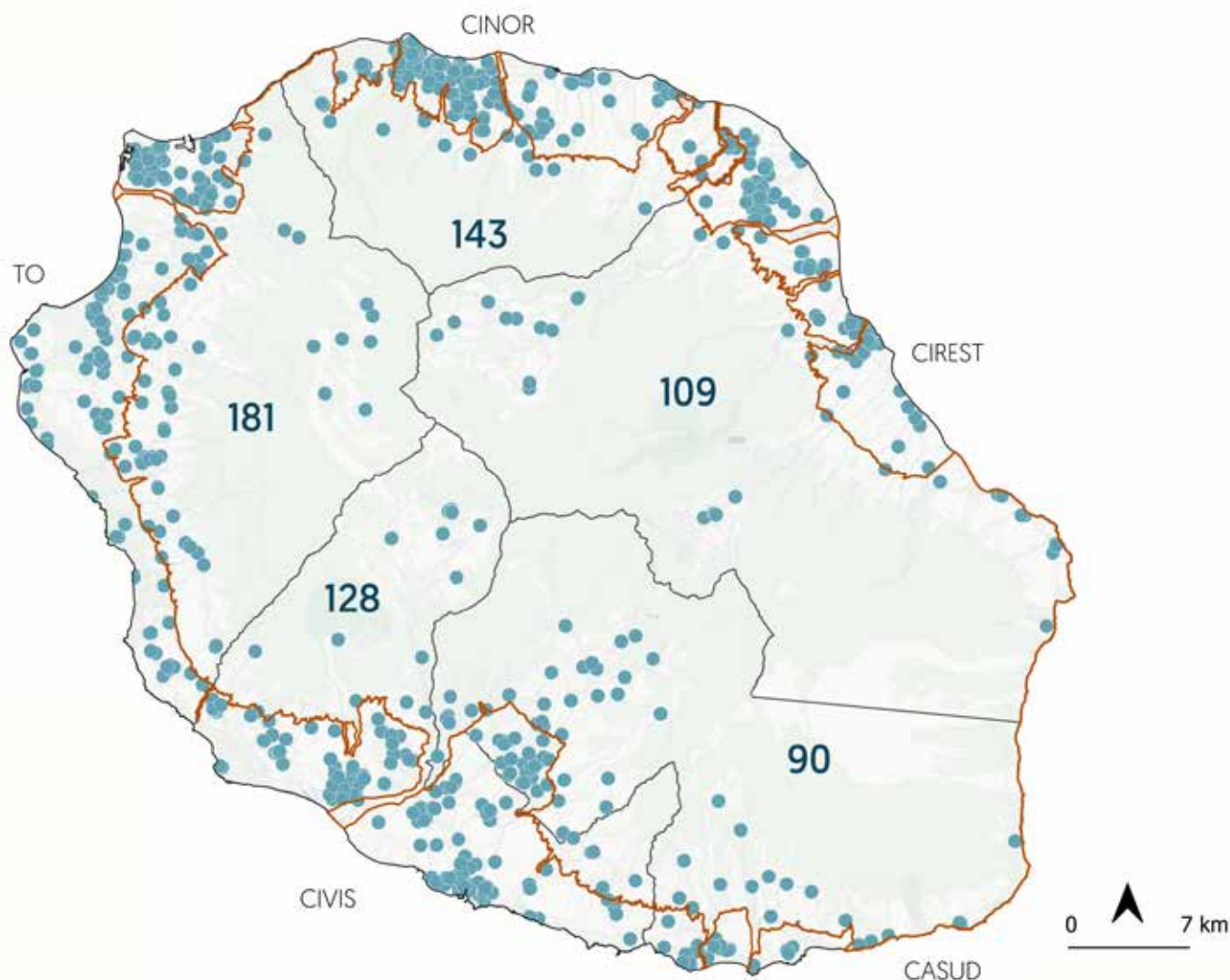
En savoir plus sur :
www.agorah.com



Focus



Répartition des équipements d'enseignement par rapport à la limite hauts / bas



143 Nombre d'équipements par EPCI

Orange Limite hauts/bas

- Equipement d'enseignement
 - Maternelle
 - Primaire
 - Groupe scolaire
 - Collège
 - Lycée
 - Lycée professionnel

Plus des 3/4 des équipements d'enseignement se situent dans les Bas. Plus du quart de ces équipements (27%) se trouvent sur le périmètre du Territoire de l'Ouest.

Sources : AGORAH / Réalisation : AGORAH 2025

L'Observatoire Réunionnais des Déchets

Observatoire co-financé par la Région Réunion & l'ADEME

Temps dédié à la mission : 211 jours

En 2024, l'Observatoire Réunionnais des Déchets a débuté la mise en œuvre de son plan d'action 2024-2026. Un programme de travail qui a pour ambition d'améliorer le suivi de l'ensemble du périmètre déchets de La Réunion.

Pour cela l'ORD travail en cohérence avec l'ensemble des observatoires nationaux pour la collecte des données relatives à la collecte des DMA au travers d'une enquête nationale.

De plus, en 2024, des travaux ont débuté sur la préfiguration d'un observatoire local du réemploi et de la réutilisation et cela en collaboration avec les acteurs locaux.

UN SUIVI RENFORCÉ POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

L'observatoire Réunionnais des Déchets travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de La Réunion afin de suivre les déchets produits sur le territoire.

Ces travaux alimentent alors le suivi des politiques publiques aussi bien au sein du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets, que les objectifs nationaux. Certains de ces objectifs sont proches et ne sont pour l'heure pas encore atteints.

En 2022, 441 058 tonnes de déchets ont été enfouies sur l'île, un chiffre similaire à l'année 2016 où 441 529 tonnes de déchets avaient été enfouies.

En 2025, 55% des DMA devront être valorisés, contre 38% en 2022. De même en 2030, les quantités de déchets sur l'île devront se limiter à 70% des quantités enfouies en 2010, soit 323 661 tonnes.



En savoir plus sur :
www.agorah.com



Centre de tri de Pierrefond

GISEMENT
DE DÉCHETS

4,32
millions de tonnes
en 2022



DÉCHETS
MÉNAGERS PRODUITS

540 396
tonnes
soit 614 kg/hab

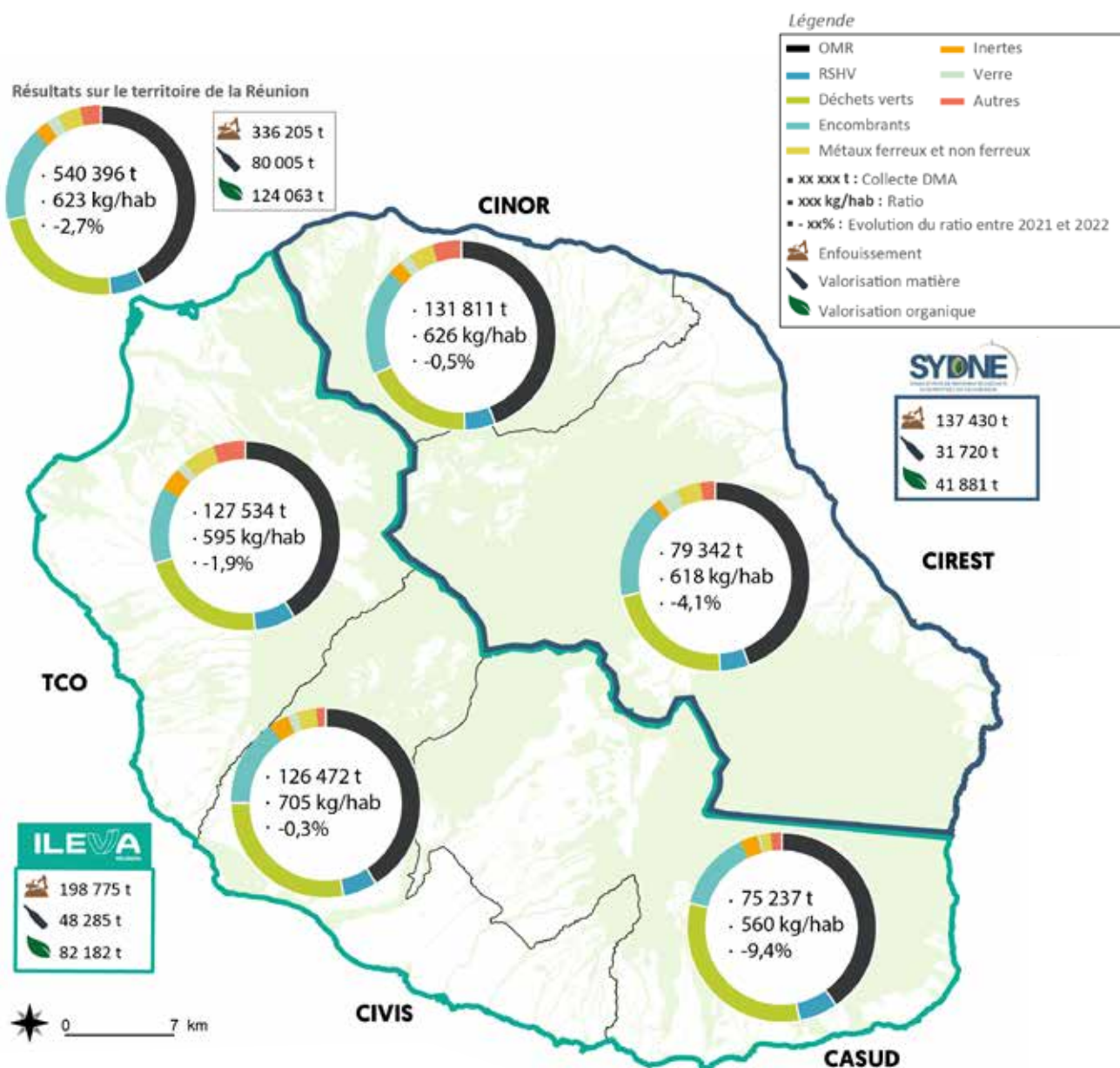
DONT
62%
enfouis



23% de valorisation organique &
15% de valorisation matière



Déchets Ménagers & Assimilés à La Réunion



Plus de 62% des DMA collectés le sont sur la partie Sud et Ouest de l'île. Mais celle-ci concentre environ 60 % de la population réunionnaise, ce qui rend cohérents les ratios constatés.

Sources : Syndicats mixtes de traitement des déchets, EPCI, INSEE, AGORAH / Réalisation : AGORAH 2024

PEIGEO : Le portail régional de la connaissance du territoire

🕒 Temps dédié à la mission : 88 jours

La Plateforme d'Échange de l'Information Géographique (PEIGEO) a été développée par l'AGORAH en 2013 à l'initiative de l'État, de la Région Réunion et du Conseil Départemental afin de mutualiser les systèmes d'information géographiques publics et de garantir le partage des données à l'échelle du territoire de La Réunion.

Cet outil permet aux partenaires publics et parapublics de l'AGORAH de respecter les obligations des différents textes de loi (INSPIRE, Loi pour une République Numérique) en matière d'ouverture de leurs données.

En 2018, PEIGEO a fait peau neuve grâce un financement de la Région Réunion, afin de proposer aux professionnels et grand public un outil performant et simple d'utilisation pour accéder à l'information géographique.

PEIGEO EN 2024

Depuis sa mise en service, la plateforme PEIGEO propose aux utilisateurs un certain nombre d'applications dédiées permettant de mieux connaître le territoire réunionnais.

En effet, les visualiseurs thématiques (exemple PLU ou PPR) permettent d'accéder aux documents de planification.

Les tableaux de bord numériques permettent, eux, d'obtenir des informations à différentes échelles sur des thématiques variées en un seul clic.

En 2024, la plateforme a été enrichie de l'onglet « revue thématique » permettant aux utilisateurs d'accéder plus rapidement aux données clés du territoire et de mieux les comprendre grâce notamment à l'accès aux notes méthodologiques.

Au-delà d'être un hub de l'information géographique à La Réunion, PEIGEO est également un programme d'animation autour de l'ouverture des données géographiques. Ainsi, plusieurs sessions de formation gratuite sont ouvertes aux partenaires chaque année portant sur l'utilisation de la plateforme. L'agence participe également aux événements partenariaux tels que le Hackathon

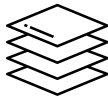
Région Réunion. En 2024, le DataCup Challenge visait à fédérer une communauté autour des données ouvertes du territoire et à initier des datavisualisations pour répondre à des enjeux d'intérêt général.

Depuis le début de l'année 2024, un programme ambitieux a été initié pour mettre à jour les outils de catalogage et de datavisualisation de PEIGEO. L'objectif principal de ces mises à jour est d'améliorer la performance, la convivialité, et la compatibilité des solutions existantes avec les besoins actuels des utilisateurs. Le partage de ces nouveaux outils avec l'ensemble des partenaires est prévu pour 2025.



CHIFFRES CLÉS

1 
Charte d'adhésion

939 
jeux de données

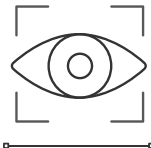
21 
tableaux de bords numériques

2 
sessions annuelles de formation



PEIGEO : Le portail régional de la connaissance du territoire

peigeo.re



Visualiseur
Rechercher et visualiser des données géographiques



Catalogue de données géographiques
Rechercher, consulter & référencer les données régionales



Tableaux de bords
Consulter les tableaux de bord interactifs

Formations & Tutoriels PEIGEO

POUR LES PROFESSIONNELS



PEIGEO met à disposition des professionnels de l'information géographique des géoservices en ligne permettant notamment de répondre aux obligations de la directive INSPIRE. Vous pourrez vous connecter et ainsi :

- partager vos données en toute sécurité et simplement via l'outil de catalogage GeoNetwork ;
- participer aux réflexions en cours en rejoignant les acteurs de la géomatiques à La Réunion ;
- Valoriser vos productions cartographiques sur le visualiseur.



Portraits de quartiers

 Temps dédié à la mission : 17 jours

Initiée en 2014 sur demande des intercommunalités, en charge notamment des politiques locales de l'habitat, la mission « Portraits de quartiers » est une des concrétisations emblématiques de l'agence pour une meilleure connaissance de notre territoire.

L'objectif est de disposer de données d'observations quantitatives et qualitatives pertinentes, pour suivre l'évolution de ces quartiers au regard de plusieurs thématiques (démographie, habitat, développement économique, équipements) et pour poser les bases évaluatives des impacts des PLH sur le territoire.

UNE INITIATIVE POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES DYNAMIQUES TERRITORIALES RÉUNIONNAISES

Ce travail propose en effet un regard sur plusieurs thématiques clés, notamment la démographie et l'habitat, et permet le suivi de l'évolution de nos territoires à différentes échelles d'analyses (régionale, intercommunale, communale et au quartier PLH).

Le rendu se fait sous forme de tableaux de bords numériques directement consultables sur tous supports (ordinateur, tablette, smartphone) permettant ainsi un accès facilité à l'information. Cet état des lieux exhaustif s'adresse en premier lieu à nos partenaires travaillant au quotidien sur ces questions, mais permet également d'informer les élus et le grand public sur la situation précise de leurs territoires.

L'année 2024 a été consacrée à la mise à jour des Portraits de quartiers des cinq intercommunalités de La Réunion en fonction de la mise à disposition des données.

La mise à disposition des tableaux de bords se fait également par le biais du site internet de l'AGORAH mais également de la plateforme d'échanges d'informations géographiques de l'AGORAH, PEIGEO, afin de permettre aux partenaires et au grand public, d'accéder facilement à ces données.

Une migration vers un nouvel outil pourra être étudiée en 2025 afin de permettre une amélioration des Portraits de quartiers en intégrant de nouveaux indicateurs et des analyses qualitatives.



Quartier de Charrié - Commune de Petite-Ile

CHIFFRES CLÉS

11 
thématiques

28 
indicateurs

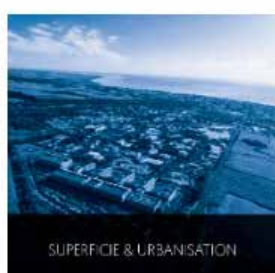


En savoir plus sur :
www.agorah.com





Portraits de quartiers sur **agorah.com**



“

L'agence développe des réflexions couvrant ses différents champs métiers : l'urbanisme (de projet, de planification, ou d'usages), l'immobilier et l'habitat, l'environnement, les déchets, les mobilités, etc. Ainsi, 70% de l'activité de l'agence participe au développement d'un projet de territoire partagé et constitue les missions d'intérêt collectif. Les résultats de ces missions d'intérêt collectif sont partagés au sein de chaque observatoire de l'AGORAH, sur le site internet de l'AGORAH et en Open Data sur la plateforme partenariale PEIGEO.

Aussi, conformément à son statut d'agence d'urbanisme et en accord avec les textes en vigueur (cf. note ministérielle du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanisme) des études spécifiques peuvent être demandées par un des administrateurs ou par un des membres de l'agence. Il s'agit d'études qui répondent à des besoins particuliers d'un partenaire sur les champs de compétence de l'agence et pour lesquelles l'agence apporte une plus-value objective. Dans ce cas, le sujet traité fait l'objet d'une convention dédiée avec un financement à part.

Réglementairement, la part des missions spécifiques ne peut dépasser 30% du budget de l'agence.

”

Les autres missions d'intérêt collectif & les accompagnements spécifiques

AXE N°1 : PLANIFICATION TERRITORIALE

Suivi des indicateurs environnementaux du SAR 2011	P.40
Appui à la révision du SCOT du TCO sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)	P.41
Observatoire SCOT TCO	P.42
Accompagnement à la mise en œuvre de la Gouvernance Aménagement	P.43
Observatoire du PLH de la CIVIS	P.44
Observatoire du PLH du Territoire de l'Ouest	P.45
Appui technique à la trajectoire ZAN régionale & à l'animation de la CRG - ZAN	P.46

AXE N°2 : ÉVOLUTION & DYNAMIQUES SPATIALES

Mode d'Occupation du Sol Réunion	P.47
--	------

AXE N°3 : URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Accompagnement de la commune de Saint-Leu dans la révision de son PLU	P.48
Analyse de la compatibilité des PLU avec le SAR/SCoT	P.49
Accompagnement de la Mairie de Saint-Denis	P.50
Analyse de l'application du PLU de Petite-Ile au sens de l'article L153-27 du code l'urbanisme	P.51
Réalisation d'un guide PLU	P.52

AXE N°4 : HABITAT & MARCHÉS IMMOBILIERS

Étude des logements vacants CIVIS	P.52
Monographies de quartiers CINOR	P.53
Finalisation de l'étude sur le logement social	P.55
Démarche de concertation pour accompagner la réalisation et la réhabilitation du parc social dans la Ville de Saint-Denis	P.56

AXE N°5 : URBANISME ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL & ÉQUIPEMENTS

Etude d'actualisation des coûts d'aménagement des zones d'activités économique	P.57
--	------

AXE N°6 : MOBILITÉS DURABLES & INTERMODALITÉS

Accompagnement à la préparation, l'animation d'ateliers thématiques & la production de la feuille de route collective des Etats Généraux des Mobilités	P.58
--	------

AXE N°7 : RISQUES NATURELS

Application SAMI (Système d'Alertes & de Messages Interactifs)	P.59
Évaluation économique des risques côtiers en contexte de changement climatique	P.60
Synergies project	P.61
Risques naturels & aménagements	P.62

AXE N°8 : OPEN DATA

Rencontres Géomatiques de La Réunion	P.63
--	------

AXE N°9 : INFORMATIQUE & RÉSEAUX

Data management, systèmes et réseaux	P.64
--	------

AXE N°10 : COOPÉRATION RÉGIONALE & OUTRE-MER

Mission de coopération aux Comores	P.65
--	------

Région Réunion

 **Axe n°1** - Planification territoriale

 Mission d'intérêt collectif

 Temps dédié à la mission : 28 jours

Suivi des indicateurs environnementaux du SAR 2011

Des données environnementales au service de l'aménagement durable

OBSERVER LES MUTATIONS DU TERRITOIRE POUR ANTICIPER L'AVENIR

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de La Réunion, approuvé en 2011, est soumis à une évaluation environnementale régulière, conformément à l'article L.4433-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque année, l'AGORAH, pour le compte de la Région Réunion, a la charge du suivi des 23 indicateurs environnementaux définis lors de l'élaboration du SAR. Elle coordonne la production de 14 indicateurs en interne et collecte les 9 restants auprès des partenaires.

Chaque indicateur fait l'objet d'une collecte de données, d'une analyse contextuelle, puis d'une validation partenariale avant publication. Un rapport annuel compile les résultats, méthodes et tendances observées, permettant un suivi continu et une évaluation approfondie. Cette démarche assure un état des lieux précis de l'évolution du territoire.

En 2021, l'Assemblée Plénière a approuvé la révision du SAR, s'appuyant sur ces évaluations annuelles pour mettre en perspective les évolutions du territoire réunionnais face aux objectifs du schéma.



En savoir plus sur :
www.agorah.com



CHIFFRES CLÉS



- 336 ha

d'espaces naturels de forte valeur

depuis 2014

90 %

des espaces classés en protection forte sont couverts par les PLU

86 %



des espaces agricoles du SAR protégées dans les PLU

Territoire de l'Ouest **Axe n°1** - Planification territoriale Temps dédié à la mission : 22 jours

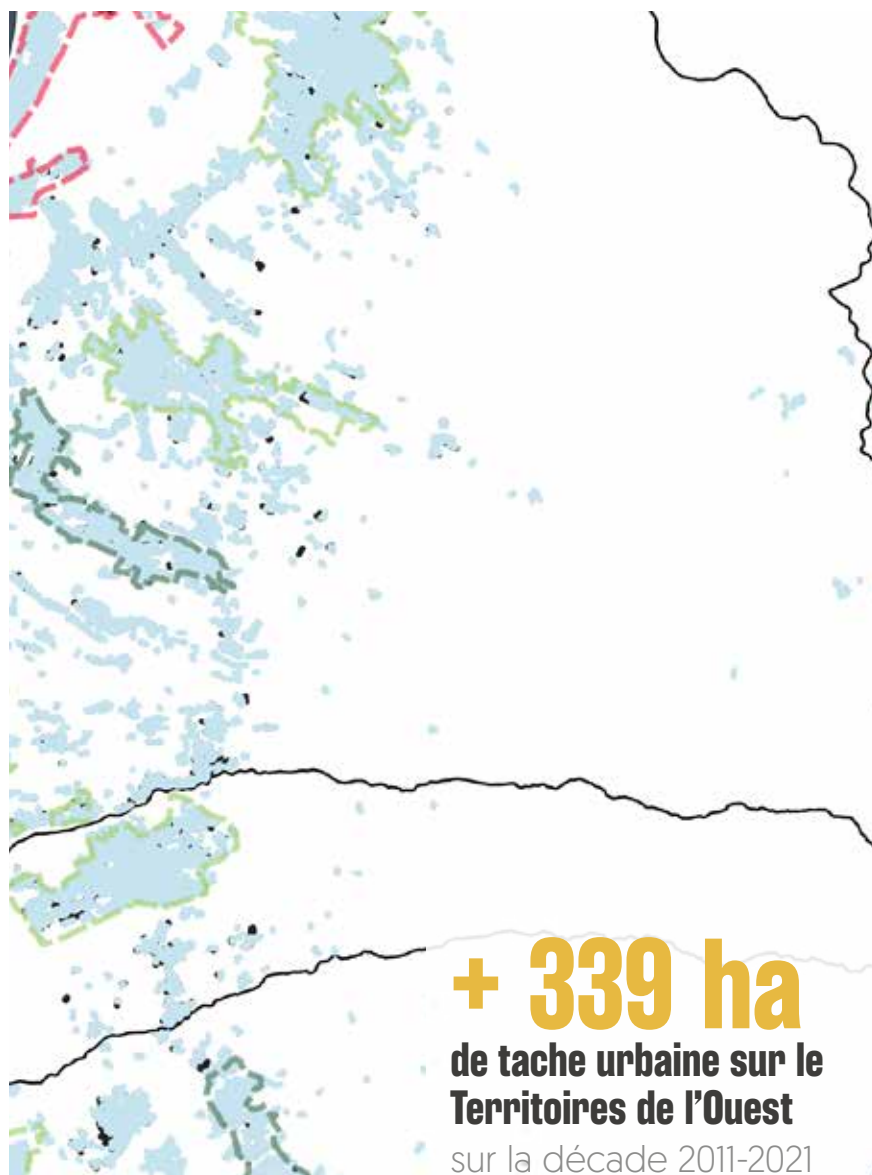
Appui à la révision du SCOT du TCO sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Alimenter les travaux de révision du SCoT en le complétant par des focus réglementaires et thématiques

L'AGORAH a accompagné le territoire de l'Ouest dans le cadre de la révision du SCOT afin d'évaluer les possibilités pour le TCO en termes d'aménagement pour la mise en œuvre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), imposé par la loi Climat et Résilience.

Il s'agissait ainsi d'évaluer de façon théorique et territorialisée les possibilités de la collectivité de l'Ouest en termes d'aménagement pour s'adapter aux évolutions législatives.

L'AGORAH a ainsi réalisé une analyse rétrospective et multiscalaire de la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers (ENAF). Cette analyse a permis d'analyser et de mesurer l'extension urbaine sur plusieurs échelles et pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité à partir des données CEREMA et tache urbaine de l'AGORAH. Le travail est toujours en cours pour 2025 avec des perspectives en termes d'analyses et de focus thématique à réaliser pour le compte de l'intercommunalité.



Territoire de l'Ouest

 **Axe n°1** - Planification territoriale

 Temps dédié à la mission : 133 jours

Observatoire SCoT TO

Élaborer des indicateurs facilement appréhendables afin d'étudier l'évolution du territoire à travers la focale des différentes thématiques induites par les différentes orientations du SCOT

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT exécutoire depuis le 30 mars 2017, la communauté d'agglomération du TO a souhaité mettre en place des outils pour suivre la mise en œuvre des orientations et objectifs portés par ce document de planification.

L'objectif de cet observatoire est de déterminer si les évolutions territoriales tendent vers le sens des objectifs définis ou non. Et, le cas échéant, de disposer d'un contenu pertinent et facilement appréhendable afin de prendre les mesures nécessaires pour réorienter les écarts observés.

Dans ce cadre, l'agence renseigne annuellement 32 indicateurs afin de suivre ces évolutions. Via cette mission de travail 4 rapports ont été produits pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

L'élaboration d'une nouvelle convention est en cours avec les services du TO afin de poursuivre la mise à jour de ces indicateurs en 2025.



OBSERVATOIRE DU SCOT
DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Grands Équilibres des Usages de l'espace
Environnement & espaces naturels
Logement
Intensification urbaine
Transports & déplacements
Économie & artisanat





En savoir plus sur :
www.agorah.com



CHIFFRES CLÉS

6 
thématiques observées

32 
indicateurs

2 
indicateurs complémentaires
Tache urbaine
& potentiels fonciers

Région Réunion

 **Axe n°1** - Planification territoriale Mission d'intérêt collectif Temps dédié à la mission : 26 jours

Accompagnement à la mise en œuvre de la Gouvernance Aménagement

Un cadre de concertation pour répondre aux défis du foncier & du logement

La Réunion fait face à des défis majeurs en matière d'aménagement et de production de logements, nécessitant ainsi une coordination renforcée des acteurs et une priorisation des projets stratégiques. D'après les projections de l'INSEE, 168 900 logements devront être construits d'ici 2035, soit environ 10 000 nouveaux logements par an, afin de répondre aux besoins croissants des ménages réunionnais.

Face à ce constat, la Région Réunion œuvre pour la création d'une gouvernance régionale de l'aménagement et a missionné l'AGORAH en 2024 pour l'accompagner et structurer la gouvernance de cette instance.

La gouvernance régionale de l'aménagement, action inscrite au second Plan Logement Outre-Mer (PLOM2) a pour objectifs :

- D'identifier les priorités en aménagement à l'échelle régionale,
- D'optimiser et coordonner les financements,
- D'adapter les textes réglementaires au contexte local,
- De débloquer et accompagner les projets,
- De partager informations et expertises entre acteurs.

Au travers de cette gouvernance la Région Réunion souhaite ainsi contribuer à la création d'un dispositif complémentaire d'aide au FRAFU (Fond Régional pour l'Aménagement du Foncier Urbain), accélérer les opérations bloquées et ainsi contribuer à la production de logements.

En 2024, l'AGORAH a réuni l'ensemble des acteurs et partenaires territoriaux concernés par cette instance et a pu installer le 1er comité technique au mois de décembre 2024. Aussi, une première liste d'opérations est en cours d'analyses et de traitement par l'AGORAH afin de fournir à l'ensemble des acteurs territoriaux un outil d'aide à la décision pour la priorisation des opérations à financer.

Les objectifs de 2025 seront notamment de poursuivre les travaux menés en 2024 et d'installer progressivement l'instance politique de coordination et d'orientation afin de finaliser la structuration de la gouvernance et orienter les financements pour la production de logements sur la base des travaux fournis par l'Agence.

CHIFFRES CLÉS

23

participants au comité technique du 05 décembre 2024

Environ**170 000**

logements à construire d'ici à 2035

[source : INSEE]

CIVIS

 **Axe n°1** - Planification territoriale

 Temps dédié à la mission : 19 jours

Observatoire du PLH de la CIVIS

Structurer et animer des outils d'observation et d'analyse permettant la réalisation d'un état des lieux actualisé des dynamiques territoriales de l'habitat

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PLH exécutoire depuis le 1^{er} octobre 2019, la CIVIS a missionné l'AGORAH courant 2023 afin de mettre en place un observatoire pour le suivi de l'application territoriale des orientations définies par le document réglementaire.

La structuration de l'observatoire, démarrée au second semestre 2023 en concertation avec les services de la CIVIS s'est poursuivie en 2024 avec la mise à disposition de tableaux de bords numériques permettant d'analyser la programmation de logements sur leur territoire à plusieurs échelles géographiques.

Il s'agira par la suite, de suivre annuellement l'ensemble des indicateurs afin d'analyser régulièrement les évolutions territoriales survenues sur le territoire du Sud, en les confrontant aux orientations définies par le PLH.

Dans le cadre de la convention une nouvelle actualisation est prévue en 2025.



CHIFFRES CLÉS

9



**tableaux de bords
thématiques**

1



carte interactive

Territoire de l'Ouest **Axe n°1 - Planification territoriale** Temps dédié à la mission : 132 jours

Observatoire du PLH du Territoire de l'Ouest

Structurer et animer des outils d'observation et d'analyse permettant la réalisation d'un état des lieux actualisé des dynamiques territoriales de l'habitat

Afin de mener un suivi régulier du troisième Programme Local de l'Habitat du Territoire de l'Ouest, un observatoire a été mis en place en 2020 dans le cadre d'une mission confiée à l'AGORAH. La loi climat et résilience du 28 août 2021 est venue modifier l'article L.302-1 du code de l'habitat et de la construction en imposant la création d'un observatoire habitat foncier dans les 3 ans après que le PLH ait été rendu exécutoire, soit, pour le PLH3 du Territoire de l'Ouest, avant le 15 décembre 2022. Dans ce cadre, plusieurs indicateurs ont été créés et sont désormais actualisés annuellement en plus des indicateurs initiaux.

L'analyse de l'ensemble de ces indicateurs a conduit à la rédaction d'un rapport de suivi annuel permettant l'évaluation des orientations et objectifs définis par le PLH à partir d'une lecture synthétique et visuelle des analyses réalisées. L'ensemble de ces travaux sont consultables sur le site de la collectivité.

L'élaboration d'une nouvelle convention est en cours avec les services du Territoire de l'Ouest afin de poursuivre la mise à jour de ces indicateurs en 2025.



CHIFFRES CLÉS

6**thématiques****28****indicateurs**

Région Réunion

 **Axe n°1** - Planification territoriale

 Temps dédié à la mission : 76 jours

Appui technique à la trajectoire ZAN régionale & à l'animation de la CRG - ZAN

Apport d'expertises pour la définition de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette de La Réunion

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, plus communément appelée « loi Climat & Résilience », a posé un cadre permettant d'atteindre l'objectif du [ZAN] Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050.

Cette dernière instaure l'objectif de réduire, d'ici 10 ans, la consommation d'espace par rapport à celle qui fut observée pendant la dernière décennie. En pratique, il s'agit d'introduire dans tous les documents de planification d'échelle régionale la notion d'une « trajectoire » permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols.

La collectivité régionale avait jusqu'au 22 novembre 2024 pour inscrire dans le SAR des objectifs de réduction d'artificialisation pour le territoire de La Réunion.

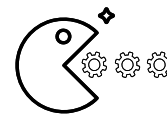
La Région a fait le choix d'inscrire la définition de cette trajectoire dans le cadre des travaux de révision générale du SAR mais souhaite toutefois fixer dans les délais de la loi une trajectoire ZAN régionale, concertée avec les membres de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols [CRG – ZAN].

Cette instance doit articuler et associer les institutions politiques et les acteurs de l'aménagement dans un processus de choix collectif.

Dans ce cadre, l'AGORAH a produit un rapport permettant d'alimenter cette CRG-ZAN et présentant (i) une analyse des dynamiques en cours à La Réunion en faisant un focus sur la consommation d'espaces et les dynamiques de construction. (ii) un exercice prospectif qui a été réalisé via l'utilisation d'un modèle permettant de tester différentes hypothèses qui influent sur la consommation d'espace et sur sa territorialisation à horizon 2050.



CHIFFRES CLÉS



+ 246 ha
d'espaces consommés
au sein des ZAE
2011-2021



1
modèle de scénarios
horizon 2050

de 100 % extension
à 100 % densification

DEAL Réunion

 **Axe n°2** - Évolution & dynamiques spatiales Mission d'intérêt collectif Temps dédié à la mission : 22 jours

Mode d'Occupation du Sol Réunion

Accompagnement local du projet MOS Réunion auprès des partenaires

La maîtrise de l'urbanisation et le suivi de la consommation d'espaces agricoles et naturels constituent des enjeux essentiels de la planification. Ces enjeux sont accentués à La Réunion du fait d'un territoire fortement contraint.

Pour permettre un suivi des enjeux liés à l'aménagement du territoire et notamment la question de la consommation d'espace, L'Etat, la Région Réunion et le Conseil Départemental ont souhaité mettre en œuvre de façon partenariale le MOS Réunion : outil de mesure, spatialisé, permettant de calculer de multiples indicateurs et s'appuyant sur diverses sources de données.

L'élaboration du mode d'occupation du sol en partenariat avec l'État, la Région, le Conseil Départemental, l'IGN et l'AGORAH a nécessité pendant deux années consécutives une animation particulière auprès des partenaires locaux en termes : de compréhension de l'outil, de test, d'appropriation et d'exploitation.

En 2024, cette mission a pris fin avec le Comité Régional des Utilisateurs n°3 coanimé par l'AGORAH et l'IGN.

Ce comité a permis de présenter le produit finalisé aux partenaires, de présenter l'ensemble des indicateurs pouvant être développés à la suite de la livraison de la donnée MOS Réunion 2017 et de faire une introduction sur les mises à jour du MOS Réunion. Ce CORU a été accompagné d'une session de formateur à l'outil MOS.

La mission a été clôturée par un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région Réunion, le Conseil Départemental, l'IGN et l'AGORAH. Pour permettre aux partenaires d'accéder facilement aux différentes données du projet, l'AGORAH a ajouté à l'onglet « revue thématique » de la plateforme PEIGEO, une page dédiée « MOS Réunion » <https://peigeo.re/index.php/mos-reunion/>

Des mises à jour du MOS Réunion sont en cours par l'IGN. Ces dernières sont réalisées en couplant intelligence artificielle et photo-interprétation.



En savoir plus sur :
www.agorah.com



CHIFFRES CLÉS

2

**Dimensions**

couverture & usage

1 année
2017

25

**postes d'usages**

&

37

**postes de couvertures**

Ville de Saint-Leu

 **Axe n°3** - Urbanisme réglementaire

 Temps dédié à la mission : 5 jours

Accompagnement de la commune de Saint-Leu dans la révision de son PLU

Constituer un appui technique pour justifier le projet urbain de la commune

La commune de Saint-Leu a prescrit, lors de son Conseil Municipal du 24 mai 2012, la révision de son PLU motivée par l'inéquation des dispositions de son document avec les nouveaux enjeux de la commune. Suite à un premier arrêt du PLU le 26 décembre 2019 et plusieurs avis défavorables des Personnes Publiques Associées et du commissaire enquêteur, la commune a souhaité relancer la procédure avec une nouvelle méthodologie basée notamment sur une plus grande concertation avec les partenaires.

En 2023, la mission de l'AGORAH s'était concentrée sur la co-écriture du Cahier des Clauses Techniques et Particulières qui a permis le choix d'un bureau d'étude en milieu d'année.

En 2024, l'accompagnement de l'AGORAH a consisté en un appui tout au long de la procédure, en participant à différents échanges ou réunions partenariales.



Entrée de ville - Plage de Saint-Leu

Région Réunion

 **Axe n°3** - Urbanisme réglementaire Mission d'intérêt collectif Temps dédié à la mission : 47 jours

Analyse de la compatibilité des PLU avec le SAR/SCoT

Concilier projets urbains communaux & respect de la hiérarchie des normes

Dans le cadre de sa double mission de suivi de la mise en œuvre du SAR et d'animation de la base permanente des POS/PLU, l'AGORAH propose aux partenaires une expertise, afin de les accompagner dans l'analyse des futurs SCOT et PLU initiés par les collectivités. L'agence réunit, sous forme de notes techniques, des éléments d'analyse et d'observation quant à la compatibilité des projets de SCOT et de PLU au regard des prescriptions du SAR. Ainsi, une lecture approfondie des pièces constitutives des projets de SCOT et de PLU [SCOT : rapport de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Document d'Orientations et d'objectifs (DOO)/ PLU : rapport de présentation, PADD, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), règlement et pièces graphiques] permet de repérer les éventuelles incompatibilités et les incohérences avec le SAR.

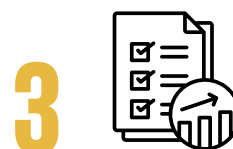
L'objectif de l'agence, à travers son expertise, est d'apporter un matériau technique afin de faciliter la lecture des projets de SCOT et de PLU.

Engagée par ailleurs dans une démarche concertée et participative, l'AGORAH provoque une réunion d'échanges avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les services de l'Etat (DEAL, DAAF), ainsi qu'à l'EPCI concerné et transmet l'ensemble des documents produits (notes techniques et cartographies).



Analyse du projet de PLU de la commune des Avirons

CHIFFRES CLÉS



analyses de révisions générales de PLU

Entre-Deux, Les Avirons & Sainte-Suzanne

Mairie de Saint-Denis

 **Axe n°3** - Urbanisme réglementaire

 Temps dédié à la mission : 59 jours

Accompagnement de la Mairie de Saint-Denis

Production d'éléments de connaissance relatifs à l'étude de densification

L'AGORAH a accompagné la Ville de Saint-Denis en prévision de la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur la production de premiers éléments relatifs à la question de la densification des espaces déjà urbanisés.

Par exemple, dans le PLU, il conviendra de justifier la part de logements à produire :

- En mobilisant les espaces déjà urbanisés : renouvellement urbain, mobilisation des dents creuses et mutabilité de foncier,
- Par la remise sur le marché des logements vacants,
- En mobilisant les friches : espaces inutilisés demandant des travaux préalables à leur réemploi,
- En dernier recours, par l'ouverture à l'urbanisation.

Le PLU peut encourager des formes urbaines adaptées selon les quartiers, qui permettent de concilier ville dense et qualité urbaine et environnementale. Les dents creuses peuvent tout aussi bien participer à la densification des espaces urbanisés, qu'à l'introduction d'espaces verts en ville.



Commune de Petite-Ile

 **Axe n°3** - Urbanisme réglementaire Temps dédié à la mission : 115 jours

Analyse de l'application du PLU de Petite-Ile au sens de l'article L153-27 du code l'urbanisme

Mettre en perspective les orientations du PLU par rapport aux évolutions du territoire petite-ilois après six ans d'application

Dans sa version en vigueur jusqu'au 25 août 2021, l'article L153-27 du code de l'urbanisme stipule que :

Neuf ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, [...] le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du code des transports.

L'analyse des résultats porte également, le cas échéant, sur les unités touristiques nouvelles mentionnées à l'article L. 122-16 du présent code.

L'analyse des résultats donne lieu à une délibération [...] du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, plus communément appelée « loi Climat & Résilience », a ramené le délai pour mener cette analyse de 9 à 6 ans.

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur de Petite-Ile ayant été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 23 février 2017, la commune a souhaité engager l'analyse de son PLU en application de l'article L153-27.

L'analyse a été réalisée sous la forme de fiches thématiques, enrichies par des graphiques et/ou cartes.

Se voulant synthétiques (environ 5 pages), ces fiches ont été rédigées de manière à mettre en perspective les données territoriales disponibles aux regards des orientations, dispositifs réglementaires et indicateurs d'évaluation inscrits au PLU.



Commune de Petite-Ile

AFD - DEAL Réunion

Axe n°3 - Urbanisme réglementaire

Temps dédié à la mission : 55 jours

Réalisation d'un guide PLU

Accompagner l'amélioration des documents d'urbanisme pour faciliter leur approbation

Le temps d'élaboration ou de révision d'un Plan Local d'Urbanisme est estimé entre 2 et 3 ans de manière générale. Pourtant, on constate sur le territoire local des durées de procédure qui s'allongent de façon parfois anormale (plus de 10 ans).

Plusieurs éléments peuvent expliquer ces délais : les différentes évolutions législatives depuis 2010 (loi SRU, loi ALUR, loi ELAN, loi Climat et Résilience, ...), le manque de justification du projet de territoire de la commune, les incompatibilités entre le projet de PLU et les documents de planification supra, etc.

Ce guide local adapté au contexte réunionnais intégrera des retours d'expériences des 20 dernières années sur les communes de l'île et aura pour objectifs de :

- Présenter le cadre réglementaire du contenu du PLU afin d'établir, pour chaque partie du PLU, les éléments réglementaires obligatoires qui sont attendus et qui, à défaut d'être correctement traités, pourraient induire des réserves dans l'avis des services de l'Etat,
- Préciser les attendus des services de l'État pour chaque partie, en focalisant sur l'intégration de quelques politiques sectorielles, en particulier sur les pièces du

PLU qui encadrent les autorisations d'urbanisme [règlement et OAP] et mettre en valeur des bonnes pratiques, à l'aide d'illustrations et de retours d'expérience. Un focus sera réalisé sur les OAP afin de donner à voir de quelle manière cet outil permet d'intégrer les différentes politiques publiques sectorielles (en particulier foncier, adaptation aux effets du changement climatique, etc.).

Ce guide sera à destination des élus et des services techniques des collectivités en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme.

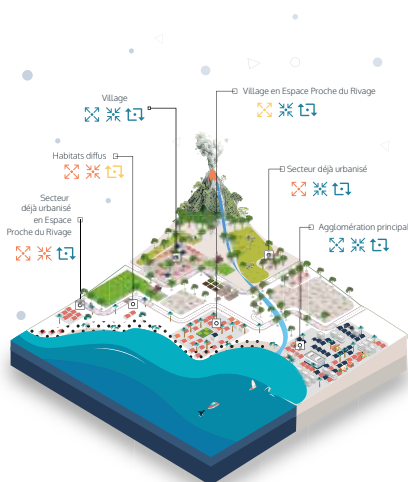


Illustration extraite du guide PLU

CHIFFRES CLÉS



Documents de planification en cours de révision

1 SAR,
3 SCoT,
sur 4
12 PLU,
1/2 DES COMMUNES

CIVIS

 **Axe n°4** - Habitat & marchés immobiliers Temps dédié à la mission : 56 jours

Étude des logements vacants CIVIS

État des lieux & solutions

Visant à répondre à l'objectif de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 concernant l'identification et la remise sur le marché des logements vacants, la CIVIS a missionné l'AGORAH en 2023 pour lui permettre d'objectiver finement le phénomène de la vacance sur son territoire.

La remise sur le marché des logements vacants constitue une réponse à des enjeux transversaux : développement d'une offre de logements abordables, respect des obligations de production de logements sociaux dans le cadre de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU), redynamisation des centres-villes, optimisation de l'occupation foncière, suivi de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) instaurée par la loi Climat et Résilience, etc.

Les premiers résultats de l'étude ont été présentés lors d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) à la CIVIS en mars 2024. Une autre CIL prévue au premier trimestre 2025 permettra de communiquer les conclusions complètes et définitives du rapport.

CHIFFRES CLÉS



2 434

logements vacants

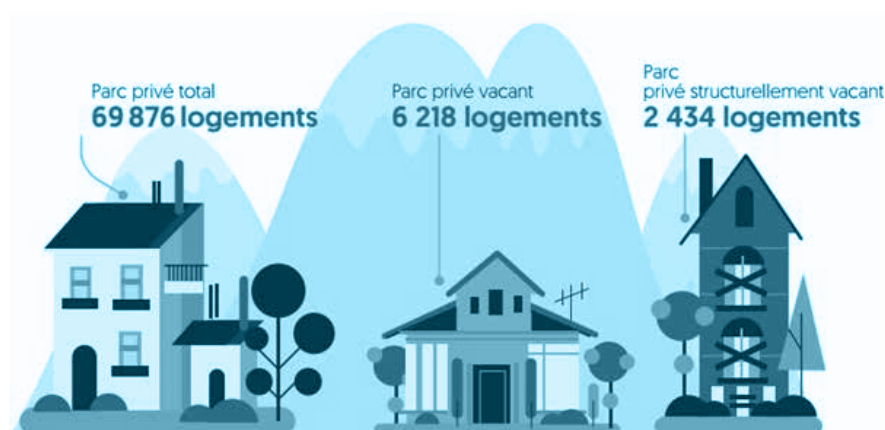
depuis au moins 2 ans
dont

1 871 & **563**
maisons **appartements**



3,5%

**Taux de vacance
structurelle**



CINOR

 **Axe n°4** - Habitat & marchés immobiliers

 Temps dédié à la mission : 35 jours

Monographies de quartiers CINOR

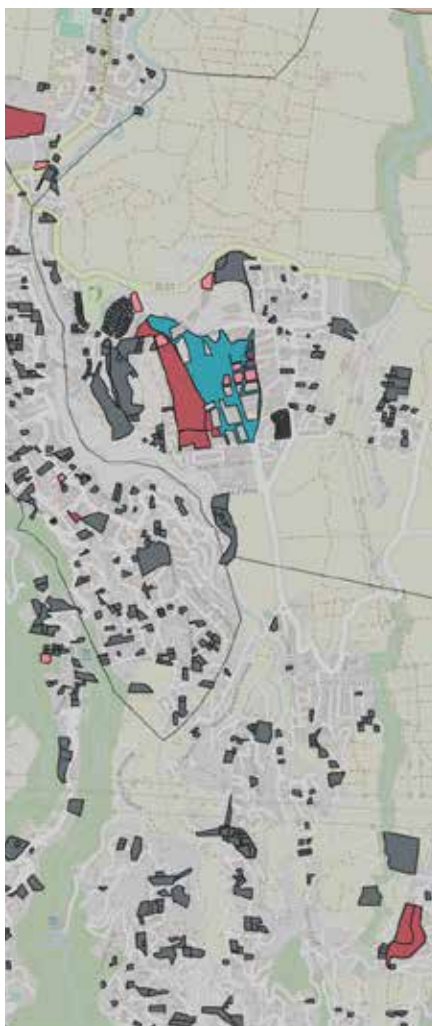
Suivre et évaluer le Programme Local de l'Habitat 3 à l'échelle des quartiers

L'AGORAH a été sollicitée dès 2017 par la CINOR afin de réaliser une mission d'actualisation des monographies de quartiers en recensant les opérations financées par l'Etat sur la période du PLH et celles en programmation pour les années futures. Cette sollicitation a donné lieu à un partenariat en 2017-2018 renouvelé depuis annuellement.

Depuis l'approbation de son PLH3, la CINOR a souhaité que l'AGORAH poursuive cette mission en permettant un suivi des objectifs du PLH quasiment en temps réel. Les monographies actualisées constitueront ainsi le référentiel de préparation et de travail lors des réunions semestrielles de PPA.

Aussi, afin de permettre une meilleure accessibilité des résultats de l'observatoire à la CINOR et aux partenaires de travail, la diffusion de ces résultats se fait désormais à travers deux accès sécurisés sur le site Peigeo.re. L'objectif est de permettre une analyse simplifiée et le partage des données, grâce à l'outil de visualisation de données PROMPTO. Cette solution permet de créer des tableaux de bords interactifs, efficaces et design, et d'avoir une information à plusieurs échelles géographiques sur un même tableau de bord [quartiers, communes, CINOR].

Dans le cadre d'un nouveau conventionnement (en cours), une actualisation de ces travaux est prévue en 2025.



CHIFFRES CLÉS

8



**tableaux de bord
thématiques**

1



carte interactive

CDC - Action Logement

 **Axe n°4** - Habitat & marchés immobiliers Mission d'intérêt collectif Temps dédié à la mission : 16 jours

Finalisation de l'étude sur le logement social

Quelle place pour les logements intermédiaires à La Réunion ?

Au-delà d'un panorama global sur le logement social, cette étude éclaire sur le positionnement des logements intermédiaires au regard d'un parc social et d'un parc privé sous tension, des enjeux de mixité et de l'éligibilité des ménages réunionnais dans un contexte de crise du logement.

En effet, il s'agit de mieux connaître les populations éligibles aux logements intermédiaires et les mettre en regard avec le besoin de logements sociaux et très sociaux qui reste l'enjeu majeur du territoire de La Réunion.

L'étude introduit en plus un outil innovant et expérimental de classification des territoires réunionnais au regard des dynamiques locales des quartiers de l'île et un scoring des quartiers :

— **Une classification des territoires réunionnais**, tableau synoptique des dynamiques à l'œuvre au sein des quartiers de La Réunion.

— **Un scoring de ces quartiers** pour jauger l'opportunité d'un développement de l'offre intermédiaire. Cet exercice a généré en bout de chaîne une note allant de 0 à 100 pour chacun des territoires analysés. Cette note permet de segmenter et de hiérarchiser les différents profils de territoires en fonction de leur potentiel à accueillir de nouveaux logements

intermédiaires (plus les possibilités d'accueil paraissent importantes, plus la note est élevée).

Précaution d'usage => Bien que ces outils soient utiles pour orienter les décisions, ils s'appuient sur des indicateurs quantitatifs et ne reflètent pas toute la complexité des territoires. Une analyse complémentaire qualitative est donc recommandée pour une compréhension globale.



Extrait de la couverture de l'étude

CHIFFRES CLÉS

83 000**Logements dans le parc social en 2024**

Environ

7 000**Foyers fiscaux éligibles aux logements intermédiaires**En savoir plus sur :
www.agorah.com

Ville de Saint-Denis

 **Axe n°4** - Habitat & marchés immobiliers

 Temps dédié à la mission : 86 jours

Démarche de concertation pour accompagner la réalisation et la réhabilitation du parc social dans la Ville de Saint-Denis

Cibler de manière collégiale les leviers d'actions opérationnels

Dans un contexte de crises à répétition et d'inflation, le contexte de l'habitat et plus spécifiquement du logement social est prégnant.

C'est ainsi que la Ville de Saint-Denis a souhaité porter une démarche innovante en mobilisant les acteurs du logement pour identifier collégialement les leviers d'actions en faveur d'une construction et d'une réhabilitation plus qualitative. Un COPIL a lancé officiellement la démarche le 25 octobre 2023.

Pour ce faire, l'AGORAH a apporté un accompagnement dans l'animation de 4 groupes de travail thématiques, réunissant l'ensemble des parties prenantes et les bailleurs sociaux disposant de projets sur la commune. L'originalité tient dans la sélection par les bailleurs et la Ville d'opérations présentant chacune des problématiques différenciées.

Ces ateliers ont abouti à la production de feuilles de route sur les leviers d'actions propres aux opérations de réhabilitation et de construction.



En savoir plus sur :
www.agorah.com



CHIFFRES CLÉS

4 

groupes de travail thématiques organisés avec les acteurs du logement & de la construction



+ de 40
organismes mobilisés

2 

feuilles de route « construction » & « réhabilitation »

Région Réunion

 **Axe n°5** - Urbanisme économique, commercial & équipements Temps dédié à la mission : 64 jours

Etude d'actualisation des coûts d'aménagement des zones d'activités économique

Une étude pour accompagner le développement économique

Au centre du développement de tout territoire, l'économie à l'instar des autres thématiques de l'aménagement (logements, mobilités, etc...) se distingue spatialement par un besoin d'espaces aménagés et d'immobilier d'entreprise au sein desquels peuvent s'implanter les entreprises.

La Région Réunion, autorité de gestion des fonds FEDER, dans le cadre de son champ d'action, soutient les investissements en vue de la création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques, par la mesure FEDER 1.3.19 « Construction des zones d'activités et d'immobiliers d'entreprises ».

La période du régime d'aide prenant fin, il a été confié à l'AGORAH, en partenariat avec la CERBTP, l'actualisation des coûts plafonds (loyer et coût de construction) de cette fiche.

L'étude a pour objectif :

- En phase 1 : La mise à jour des coûts références et plafonds de la fiche
- En phase 2 : L'analyse du marché de l'aménagement, la commercialisation et de l'immobilier d'entreprise à La Réunion et en hexagone

Parachevée fin 2024, l'étude sera livrée début 2025.



CHIFFRES CLÉS

Marché locatif d'entreprise à La Réunion



19,45€/m²

HCHT pour des bureaux



19,03€/m²

HCHT pour des locaux commerciaux



18,95€/m²

HCHT pour des locaux d'activités & entrepôts

Région Réunion

 **Axe n°6** - Mobilités durables & intermodalités

 Mission d'intérêt collectif

 Temps dédié à la mission : 42 jours

Accompagnement à la production de la feuille de route collective des Etats Généraux des Mobilités

Vers une feuille de route collective

En 2023, ont été tenus les Etats Généraux des Mobilités, grande consultation régionale permettant de faire le point sur les besoins, attentes et priorités des citoyens en termes de déplacements à La Réunion. Cette démarche a permis la constitution d'une Assemblée Citoyenne des Mobilités ayant abouti à la formalisation de propositions relatives aux 5 grandes priorités de l'action publique.

Cette étape a été clôturée en COPIL en février 2024 par la signature de la déclaration commune d'intention par les autorités compétentes en mobilité (Région, Département, 5 EPCI, Syndicat Mixte IDRM).

L'AGORAH et IDRM ont accompagné la Région dans la préparation et l'animation de 5 ateliers thématiques, puis dans une phase de rencontres institutionnelles. Ce travail a permis de définir les projets de mobilité pour lesquels les institutions s'engagent au travers la rédaction d'une feuille de route collective à court, moyen et long terme pour laquelle la signature est attendue au 1er semestre 2025.



États généraux de la mobilité

CHIFFRES CLÉS

5 

Ateliers thématiques dans le Nord, L'Ouest et le Sud de l'île regroupant une quarantaine de partenaires



Echanges avec les 6 autorités organisatrices de mobilité (AOM)

Appui à l'application SAMI (Système d'Alertes & de Messages Interactifs)

Croisement des périmètres des établissements scolaires et des aléas

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'ÎLE FACE AUX ALÉAS NATURELS

L'AGORAH met à profit son expertise accumulée au fil des années, sur les risques naturels, et ses ressources avancées en analyse spatiale, pour apporter une contribution à la construction de la base de données du Système d'Alertes et de Messages Interactifs (SAMI), développée par l'Académie de La Réunion.

L'application SAMI a pour objectif de renforcer la gestion de crise en facilitant la coordination entre le personnel scolaire et les services de secours. Elle prend en compte une multitude de menaces, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine. Grâce à son expertise en croisement de données, l'AGORAH a enrichi cette base en y intégrant des informations précieuses sur ces risques, permettant ainsi une gestion plus précise et efficace des crises potentielles.

Au-delà de l'enrichissement des données, l'AGORAH a également pris en charge la création des cartographies, qui localisent chaque établissement scolaire.

Ces cartes, accessibles directement dans l'application, offrent aux chefs d'établissements la possibilité de visualiser les périmètres des infrastructures.

Cette initiative fournit pour la première fois, un catalogue complet et fiable des établissements scolaires de l'île, une ressource essentielle pour une meilleure prévention et réactivité face aux crises.

RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION



CHIFFRES CLÉS

721 
établissements localisés
par points GPS

113 
établissements concernés
par un aléa inondation fort

97 
établissements concernés
par un aléa mouvement
de terrain élevé

12 
établissements concernés
par un risque volcanique
élevé

DEAL Réunion - BRGM

-  **Axe n°7** - Risques naturels
-  Mission d'intérêt collectif
-  Temps dédié à la mission : 32 jours

Évaluation économique des risques côtiers en contexte de changement climatique

ZOOM SUR 3 SECTEURS À ENJEUX

Dans le cadre de son expertise en aménagement et grâce à ses bases de données spécialisées, l'AGORAH a proposé son accompagnement au BRGM pour évaluer l'impact financier des risques côtiers sur le littoral de La Réunion et élaborer des recommandations stratégiques afin de réduire ces risques à travers des mesures d'aménagement ciblées.

Suite à l'analyse spatiale réalisée par le BRGM, qui a permis de cartographier et de caractériser les zones à enjeux sur le littoral réunionnais, l'AGORAH a identifié **trois secteurs clés, chacun marqué par des enjeux humains, économiques et touristiques spécifiques, nécessitant une attention particulière.**

L'étude approfondie de ces secteurs permettra d'évaluer précisément le coût de l'inaction face à ces risques, offrant ainsi une estimation financière fine. À partir de cette analyse, un processus de co-construction sera lancé avec les élus et les acteurs locaux pour coconstruire des stratégies d'adaptation pouvant servir de modèles pour d'autres communes confrontées à des problématiques similaires.

La co-construction des stratégies aura lieu lors cours d'ateliers interactifs, où l'AGORAH partagera des dispositifs financiers et des exemples concrets d'initiatives réussies dans des projets d'aménagements. Cette collaboration vise à fournir des solutions concrètes et adaptées aux défis spécifiques du littoral réunionnais, tout en stimulant une dynamique locale de prévention et de résilience.

La mission devrait se clôturer au début du second semestre de 2025.



Érosion du littoral - Saint-Leu

OBJETS RECENSÉS

394
bâtiments



94
entreprises



dont 72 identifiées par leur SIRET

33 
équipements concernés
par un aléa mouvement
de terrain élevé

6 
ouvrages de protections

Union Européenne

-  **Axe n°7** - Risques naturels
-  Mission d'intérêt collectif
-  Temps dédié à la mission : 23 jours

Synergies project

Favoriser la culture de la préparation aux risques

SYNERGIES s'attache à concevoir et expérimenter des dispositifs innovants visant à renforcer la préparation des citoyens, des communautés, du système éducatif, des administrations publiques, des entreprises et des acteurs du risque face aux crises et situations d'urgence. Ce projet mobilise 16 partenaires européens, parmi lesquels deux structures réunionnaises : Science Réunion et l'AGORAH. La Réunion figure d'ailleurs parmi les trois terrains d'étude retenus pour la durée du projet, aux côtés de Malte et Rotterdam.

En 2024, des sessions de travail ont réuni les autorités locales, des acteurs de la société civile et des institutions publiques afin de mieux cerner les besoins spécifiques du territoire en matière de gestion des risques et d'identifier les leviers d'action les plus pertinents.

L'AGORAH a également pris part, en tant que membre du jury, au Hackathon Inov4safe organisé par la Préfecture de La Réunion. Cet événement, visait à stimuler la créativité et l'innovation autour de solutions numériques pour améliorer la gestion des crises et des risques.

Cette expérience s'inscrit dans une démarche, visant à encourager l'émergence de solutions locales et à renforcer les capacités de résilience des communautés face aux crises futures.

Les informations recueillies lors de ces échanges ont été systématiquement remontées aux équipes du consortium, permettant d'ajuster les approches, d'adapter les dispositifs à la réalité de chaque territoire.



Ravine en crue - La Saline

CHIFFRES CLÉS

1/3 
de la durée du projet

12 
participations à des rencontres et événements

8 
structures participantes au Hackathon Inov4safe

AGORAH & partenaires territoriaux

 **Axe n°7** - Risques naturels

 Mission d'intérêt collectif

 Temps dédié à la mission : 5 jours

Risques naturels & aménagement

Renforcer la résilience territoriale face aux risques naturels

Depuis plusieurs années, l'AGORAH joue un rôle central dans les réflexions et les politiques d'aménagement du territoire, en mettant à disposition des informations essentielles sur les risques naturels (données, analyses et études). Ce travail en continu permet de renforcer les connaissances, d'informer sur l'état des risques naturels, ainsi que sur les actions menées à La Réunion. Grâce à son expertise unique à l'intersection des thématiques risques et aménagement, l'AGORAH s'affirme comme un outil au service des populations, des collectivités et de l'État.

SITE RISQUESNATURELS.RE

La sensibilisation et la diffusion des informations relatives aux risques naturels sur le territoire, passent aujourd'hui et depuis quelques années par le site risquesnaturels.re.

Développé pour faciliter l'accès aux données et à la culture des « risques naturels », cet outil se veut être l'interface de la connaissance des risques naturels à La Réunion.

En 2024 l'AGORAH a poursuivi ses missions d'actualisation et de centralisation des données.

À l'image des années précédentes, le suivi de la thématique risque s'est articulé autour :

— Des différents échanges partenariaux :

- Participation aux cotech risques,
- Participation à diverses réunions sur la thématique...
- Appui technique réalisation cartographique

— Du suivi des mises à jour des Plans de Prévention des Risques Naturels :

- En 2024, 22 communes couvertes par un PPR Multirisques et 12 communes couvertes par un PPR Littoral.

— De l'accompagnement des acteurs autour des réflexions stratégiques et initiatives de gestions des risques liés au changement climatique



CHIFFRES CLÉS

22



communes concernées par un PPR Multirisques

2



communes concernées par un PPR inondation

12



communes concernées par un PPR Littoral



En savoir plus sur :
www.risquesnaturels.re



AGORAH, Université, Technopole, Région Réunion, Office de l'eau, GéoLab, IRD

 **Axe n°8** - Open data Mission d'intérêt collectif Temps dédié à la mission : 16 jours

Rencontres Géomatiques de La Réunion

Les RGR, un concept de fertilisation croisée

Les Rencontres Géomatiques de La Réunion sont co-organisées chaque année par l'AGORAH, la société Geolab, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), la Région Réunion, la Technopole de La Réunion et l'université de La Réunion depuis 2017.

Ces rencontres sont organisées autour d'un cycle de conférence portant sur diverses thématiques : l'aménagement du territoire, la modélisation spatiale, l'intelligence artificielle, les risques naturels, ou encore la collecte et la gestion des données géographiques.

Depuis 2017, les RGR ont permis de consolider une communauté d'acteurs qui ne cesse de s'élargir et de créer des synergies nécessaires à la mise en place de programmes de recherche et d'innovations qui répondent aux enjeux sociétaux, climatiques, sanitaires et technologiques de nos territoires.

Au-delà des interventions, les RGR sont également un moment d'échanges et de convivialité. Les pause-café, les repas et les temps passés à découvrir les exposants sont autant d'occasions de renforcer les collaborations, d'explorer les dernières innovations en matière de géomatique, et de bâtir entre acteurs des solutions durables pour l'avenir.

LES RGR EN 2024

Le fil rouge des rencontres du 26 septembre 2024 était la thématique de l'eau.

C'est dans ce cadre que les Rencontres Géomatiques de La Réunion [RGR], ont été accueillies cette année par l'Office de l'eau Réunion, permettant une journée de réflexion et d'échanges en réunissant experts, chercheurs et acteurs publics pour traiter en particulier de cet enjeu majeur.

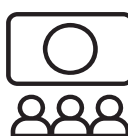
Au cours de cette septième édition, les différentes présentations ont mis en lumière les études et projets dédiés à la gestion de cette ressource précieuse, qu'il s'agisse de la surveillance des cours d'eau ou de l'observation des impacts du changement climatique sur les écosystèmes marins et littoraux.

L'AGORAH a pu y présenter l'analyse des données Waze réalisée dans le cadre de son observatoire des mobilités ainsi que le tableau de bord numérique associé et accessible via www.peigeo.re.

L'agence était également présente sur les stands de présentation afin notamment de répondre aux questions des participants sur la plateforme PEIGEO.

CHIFFRES CLÉS

7 
Éditions

1 000 
participants

+ de 100 
présentations

5 
villages d'exposants

AGORAH

 **Axe n°9** - Informatique & réseaux

 Temps dédié à la mission : 28 jours

Data management, systèmes et réseaux

L'innovation au service du territoire

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, l'AGORAH a réalisé des investissements dans des logiciels de pointe, incluant la suite Adobe et FME de Safe Software. Ces outils, reconnus pour leur performance et leur polyvalence, ont été sélectionnés pour répondre aux exigences croissantes en lien avec nos travaux. La suite Adobe permet de produire des contenus visuels de haute qualité, tandis que FME offre des solutions avancées pour l'intégration, la transformation et l'analyse des données. Les utilisateurs de la suite Adobe ont aussi bénéficié de nouveaux écrans haute résolution, pour une précision maximale dans la création des contenus visuels. Des collègues ont bénéficié de formations sur FME, pour renforcer leur capacité à analyser et décrypter des phénomènes territoriaux complexes.

L'agence a également renforcé son infrastructure avec l'acquisition d'un nouveau NAS pour la sauvegarde sécurisée des données. Une tablette a été déployée pour améliorer la collecte des données sur le terrain, et un écran interactif facilite les présentations dynamiques et immersives avec les partenaires.

Ces investissements renforcent notre engagement à fournir des solutions innovantes et à améliorer la collaboration avec nos partenaires.



CHIFFRES CLÉS

3 

formations aux outils de traitements de données avancés

5 To 

de stockage supplémentaire

3 

postes de travail optimisés pour les travaux graphiques

Europe, Ministère des Affaires Étrangères, Département de La Réunion

 **Axe n°10** - Coopération régionale & outre-mer Temps dédié à la mission : 75 jours

Mission de coopération aux Comores

L'appui à l'aménagement du territoire de l'île de Mohéli

La préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique sont des enjeux qui engagent une mobilisation à l'échelle de l'océan Indien. L'AGORAH accompagne depuis 2020 les acteurs de l'île de Mohéli, la plus préservée de l'archipel des Comores et classée Réserve de Biosphère de l'UNESCO, mais qui doit faire face à une urbanisation rapide, avec une population qui pourrait doubler d'ici 2040.

L'AGORAH a ainsi appuyé entre 2020 et 2022 le Ministère de l'Aménagement comorien à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Territorial [SAT] de Mohéli et depuis fin 2023, met en œuvre une nouvelle mission consistant à appuyer sa mise en œuvre. Cette mission s'inscrit dans l'accord de coopération entre le Département de La Réunion et le Gouvernorat de l'île autonome de Mwali et bénéficie du financement du Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères.

L'année 2024 a été focalisée sur la thématique de la gestion des déchets, identifiée comme un des enjeux prioritaires dans le SAT. En effet, l'absence de structuration de la filière et notamment l'absence de sites de stockage règlementés sur le territoire représente une menace grandissante sur les écosystèmes et sur la santé des habitants.

L'AGORAH a réalisé un déplacement à Mohéli en juin-juillet 2024 accompagnée d'un expert déchets issu de la CIVIS. Ils ont organisé et animé un atelier participatif relatif à la gestion des déchets à Mohéli regroupant les institutions et la société civile impliquées sur le sujet. Avec l'appui d'une prestataire en communication, l'AGORAH a également réalisé trois vidéos de sensibilisation, à destination des citoyens mohéliens, qui feront l'objet d'actions de sensibilisation par les acteurs, notamment le Parc National de Mohéli en collaboration avec l'Agence Nationale de Gestion des Déchets.



Commune de Fomboni

CHIFFRES CLÉS

90 000 
habitants estimés en 2040 à Mohéli

soit le double de la population actuelle

Le SAT

1er

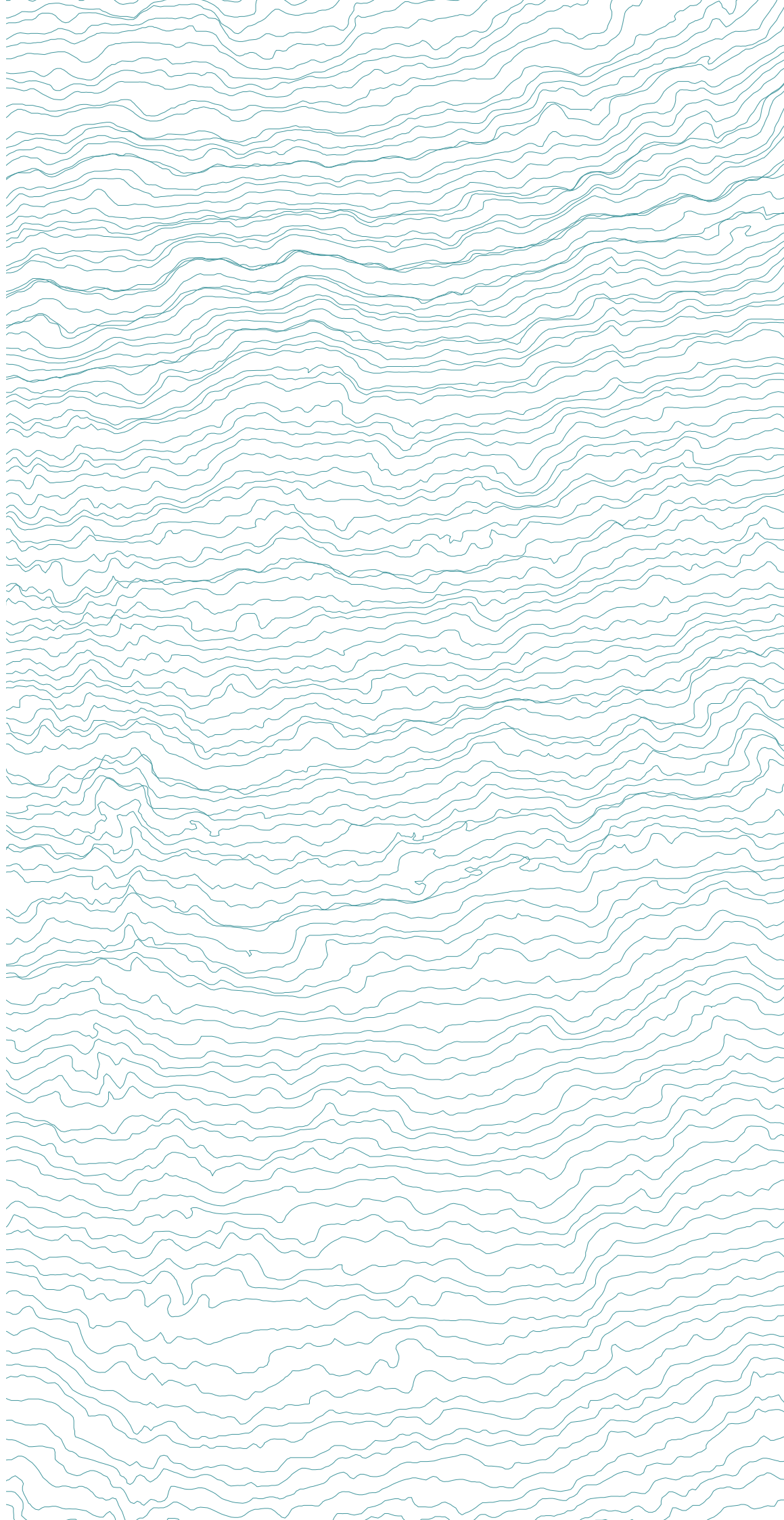


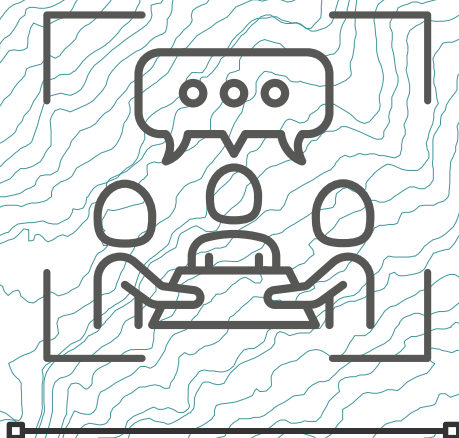
document de planification des Comores



En savoir plus sur :
www.agorah.com







Les participations **de l'agence**

Les participations de l'agence

en 2024

Janvier

COMITÉ TECHNIQUE ÉLARGI BIOMASSE / SPL Energie Réunion, DEAL La Providence 11 janvier 2024

COMITÉ DE PILOTAGE TERRITOIRES D'INDUSTRIE / CIREST, 24 janvier 2024

COMITÉ PVD / Etang-Salé, 25 janvier 2024

COMITÉ TECHNIQUE GEOVELO / IDR, 25 janvier 2024

WEBINAIRE OBSERVATOIRES LOCAUX DES LOYERS / 25 janvier 2024

RÉUNION PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES RÉVISION GÉNÉRALES PLU / Les Avirons, 26 janvier 2024

WEBINAIRE ZAN – EVALUER LES MARGES DE MANŒUVRE SUR SON TERRITOIRE / CNFPT, 25 janvier 2024

Février

WEBINAIRE ZAN – EVALUER LES MARGES DE MANŒUVRE SUR SON TERRITOIRE / CNFPT, 1er février 2024

MOS – COMITÉ RÉGIONAL DES UTILISATEURS N°3 / TechSud, Bâtiment Alpha, 6 février 2024

SÉMINAIRE FRBTP/FEDOM - «CONSTRUCTION - LOGEMENT : LES ENTREPRISES S'ENGAGENT» / 7 février 2024

RÉUNION PARTENAIRES ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ DU PROJET DE PLU DE L'ENTRE-DEUX / AGORAH, 7 février 2024

WEBINAIRE ZAN / Territoires ultra-marins - CNFPT, 13 février 2024

COMITÉ D'ÉLABORATION DU SAR / Région Réunion, 14 février 2024

COMITÉ D'ORIENTATION DE L'OBSERVATOIRE ENERGIE RÉUNION / Région Réunion, 20 février 2024

COMITÉ DE PILOTAGE ÉTUDE URBAINE PVD ÉTANG-SALÉ / 22 février 2024

RÉUNION PARTENARIALE RÉVISION GÉNÉRALE PLU / Saint-Leu, 22 février 2024

COMITÉ ACV SAINT-LOUIS / 27 février 2024

CLUB PVD - ACV / DEAL, 28 février 2024

SÉMINAIRE FEDOM FRBTC / Sainte-Clotilde, 7 février 2024

Mars

RÉSEAU DES RÉFÉRENTS RISQUES NATURELS / Saint-Pierre, 19 mars 2024

JOURNÉE D'ANIMATION SUR LES COÛTS DE GESTION DES DMA / ADEME, CINOR 25 mars 2024

CDHH / DEAL, Département, 21 mars 2024

OER, SPL ENERGIE RÉUNION / 5 mars 2024

COMITÉ TECHNIQUE ÉVALUATION PDU - TERRITOIRE DE L'OUEST / 8 mars 2024

COMITÉ DE PILOTAGE RÉVISION SCOT TERRITOIRE DE L'OUEST / 18 mars 2024

RÉUNION PPA – PRÉSENTATION DOO RÉVISION SCOT CINOR / 19 mars 2024

ETATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS - RÉGION / 20 mars 2024

COMITÉ DE PILOTAGE PDU / TERRITOIRE DE L'OUEST, 25 mars 2024

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) DE LA CIVIS / 28 mars 2024

Avril

COMITÉ TECHNIQUE SDIRVE / Région, 3 avril 2024

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) DE LA CINOR / 4 avril 2024

WEBINAIRE RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION / CNFPT, 5 avril 2024

LAB'PLH DU TERRITOIRE DE L'OUEST / 10 avril 2024

COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PLH DU TERRITOIRE DE L'OUEST / 12 avril 2024

BILAN DE MARCHÉ IMMOBILIER D'ENTREPRISE / INOVISTA, 18 avril 2024

RÉUNION PPA RÉVISION GÉNÉRALE PLU Saint-Leu / 19 février 2024

COMITÉ ACV SAINT-LOUIS / 24 avril 2024

RÉUNION PPA RÉVISION GÉNÉRALE PLU LES AVIRONS / 29 avril 2024



Les participations de l'agence

en 2024

**SALON DE LA MAISON :
PORTRAIT DE TERRITOIRES /
NORDEV, 30 avril 2024**

Mai

**RÉUNION DE PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DE LOGEMENT
À LA CINOR / 02 mai 2024**

**COMITÉ THÉMATIQUE FONCIER
ÉCONOMIQUE ET IMMOBILIER
D'ENTREPRISE / Région Réunion,
22 mai 2024**

**RENCONTRE UNIVERSITÉ
BRETAGNE OCCIDENTAL / DEAL,
28 mai 2024**

**ATELIERS RÉVISION GÉNÉRALE
PLU TROIS-BASSINS / 28 mai
2024**

**1^{ER} ATELIER DÉCHETS INTER
DROM / ADEME, VISIO 29 mai
2024**

**RÉUNION DE PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DE LOGEMENT
À LA CINOR / CINOR, 30
novembre 2023**

**ATELIER ÉLUS RELATIF À LA
PRÉPARATION DE LA RÉVISION
DU PLU / Mairie Saint-Denis, 29
mai 2024**

**COTECH RISQUES / DEAL, 29 mai
2024**

**23^{ÈME} FORUM DU CITI - LES
FILIÈRES D'ÉCOCONSTRUCTION
RÉUNIONNAISE / Territoire de
l'Ouest, 29 mai 2024**

**RÉUNION PPA ÉLABORATION
DAACL TERRITOIRE DE L'OUEST /
31 mai 2024**

Juin

**COMITÉ DE PILOTAGE DU
PCAET DU TERRITOIRE DE
L'OUEST / Territoire de l'Ouest, La
Possession 4 juin 2024**

**ATELIER SUR LES TERRES
EXCAVÉES – CER BTP / Hotel le
Radisson 6 juin 2024**

**COMITÉ DE PILOTAGE
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE
D'AMÉNAGEMENT DU BOURG
FORESTIER DU TÉVELAVE / Les
Avirons, 6 juin 2024**

**COMITÉ DE PILOTAGE DU PILHI
DE LA CIREST / 06 juin 2024**

**ATELIER DU TERRITOIRE / Saint-
Louis, 10 juin 2024**

**FORMATION À L'OUTIL DE
REMONTÉE DES SIGNALEMENTS
POUR L'OCS GE, IGN, 14 juin 2024**

**COMITÉ TECHNIQUE SDIRVE -
Région, 3 juin 2024**

**ATELIER SCÉNARIOS PDM /
Territoire de l'Ouest, 19 juin 2024**

**CONFÉRENCE IA RÉGION
RÉUNION – Parc Technologique
Universitaire, 19 juin 2024**

**ATELIER ZAN SCOT TERRITOIRE
DE L'OUEST / 19 juin 2024**

**COMITÉ TECHNIQUE
DIAGNOSTIC DU SCOT
TERRITOIRE DE L'OUEST / 20 juin
2024**

**RENCONTRE AVEC LES AGENTS
IMMOBILIERS / Chambre de
Commerce et d'Industrie de La
Réunion, 28 juin 2024**

Juillet

**RÉUNION PPA RÉVISION
GÉNÉRALE PLU SAINT-PAUL / 2
juillet 2024**

**SÉMINAIRE VILLE DURABLE /
DEAL, 3 juillet 2024**

**REVUE ÉCOPROJET – ZAC
CŒUR DE VILLE DE LA
POSSESSION / Maison des
projets, 4 juillet 2024**

**BUREAU DU CDHH / DEAL, 12
juillet 2024**

**INDICATEURS FONCIER
ÉCONOMIQUE / Région
Réunion, 16 juillet 2024**

Août

**GROUPE DE TRAVAIL CLAUSES
ENVIRONNEMENTALES DANS
LES MARCHÉS PUBLICS / CCIR,
28 Août 2024**

**COMITÉ ACV SAINT-LOUIS / 20
août 2024**

**ATELIER STRATÉGIE
COOPÉRATION RÉGIONALE /
Région Réunion, 22 août 2024**

**RÉUNION DE PRÉSENTATION
DES PROJECTIONS DE BESOIN
EN LOGEMENTS / INSEE, 21 août
2024**

Les participations de l'agence

en 2024

Septembre

COPIL DIRECTIVE INONDATION / La Préfecture, 5 septembre 2024

ATELIER 1 D'UNE CO-CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS / CINOR, 10 septembre 2024

RÉUNION TECHNIQUE RÉDACTION DU RAPPORT TRIENNAL DE CONSOMMATION DES ESPACES / Saint-Pierre, 10 septembre 2024

RÉUNION TECHNIQUE RÉVISION GÉNÉRALE PLU SAINT-LEU, 11 septembre 2024

INAUGURATION MAAS IDRM - AÉROPORT ROLAND GARROS / 12 septembre 2024

INAUGURATION PISTE D'APPRENTISSAGE VÉLO / Le Port, 16 septembre 2024

WEBINAIRE OBSERVATOIRES LOCAUX DES LOYERS / 17 septembre 2024

FRESQUE DES MOBILITÉS CEREMA / DEAL, 20 septembre 2024

RÉUNION PPA RÉVISION GÉNÉRALE PLU SAINT-LEU / 20 septembre 2024

ATELIER 2 D'UNE CO-CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS / CINOR, 24 septembre 2024

RENCONTRES GÉOMATIQUES DE LA RÉUNION / Office de l'eau Saint-Paul, 26 septembre 2024

Octobre

COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA RÉVISION DU SAR / 8 octobre 2024

COMITÉ DE PILOTAGE SCOT TERRITOIRE DE L'OUEST / 9 octobre 2024

RENCONTRE DES RÉSEAUX DES OBSERVATOIRES LOCAUX DES DÉCHETS / ADEME, Visio 17 octobre 2024

10 ANS DE ILEVA – ILEVA / IUT de Saint-Pierre 17 octobre 2024

RÉUNION PPA LANCEMENT DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU DE SAINT-DENIS / Mairie Saint-Denis, 29 octobre 2024

SÉMINAIRE RELATIF AU LOGEMENT PUBLICS SPÉCIFIQUES / Mairie Saint-Denis, 10 octobre 2024

ÉLABORATION DAACL TERRITOIRE DE L'OUEST / VISIO, 29 octobre 2024

SÉMINAIRE URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ ARS / Office de l'eau Saint-Paul, 9 octobre 2024

SÉMINAIRE TRANSPORT PAR CÂBLE DEAL / DEAL, 10 octobre 2024

SALON MOOV NORDEV / Nordev, 24 octobre 2024

RÉUNION DE PROGRAMMATION PLURI-ANNUELLE DE LOGEMENTS / Territoire de l'Ouest, 25 octobre 2024

COMITÉ DE PILOTAGE LOGEMENT SOCIAL VILLE DE SAINT-DENIS / Mairie Saint-Denis, 28 octobre 2024

ASSISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE DEAL – Saint-Denis, 29 octobre 2024

Novembre

COTECH RISQUES / DEAL, 5 novembre 2024

BILAN DES FILIÈRES REP EN 2023 / SICR, Cambaie 19 novembre 2024

COTECH N°13 INTERFILIÈRE REP / SICR, Visio 26 novembre 2024

AMBITION PLANÈTE / Nordev, 07 novembre 2024

COMITÉ TECHNIQUE HABITAT / CINOR, 8 novembre 2024

RESTITUTION BESOINS EN LOGEMENT 2050 / Insee, TO, 28 novembre 2024

RÉUNION DE PROGRAMMATION PLURI-ANNUELLE DE LOGEMENTS / CINOR, 28 novembre 2024

COPIL LANCEMENT ÉLABORATION SCOT CIREST ET PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL CIREST / 15 novembre 2024

GROUPES DE TRAVAIL : MIEUX SE LOGER / Préfecture, 12 novembre 2024

BIENNALE ÉCOLE D'ARCHITECTURE / Le Port, 6-7 novembre 2024

LA RÉUNION DATA CUP CHALLENGE / La Possession, 22-23 novembre 2024

RENCONTRES DE L'IMMOBILIER FNAIM OCÉAN INDIEN / Hôtel Le Lux Saint-Gilles, 29 novembre 2024



Les participations de l'agence en 2024

CRG ZAN – Région Réunion, 27
novembre 2024

Ensemble, construisons les territoires de demain

Décembre

**RÉUNION TECHNIQUE RÉVISION
PLU SAINT-LEU - SCOT TERR.
OUEST** / Mairie Saint-Leu, 3
décembre 2024

**RENCONTRE MAURICE / ORD
DANS LE CADRE DU FEXTE** /
ADEME, Visio 6 décembre 2024

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TERMERGIE – TEMERGIE** / Hôtel
Saint-Alexis 6 décembre 2024

**COMITÉ PVD TROIS BASSINS
[VISIO]** / 05 décembre 2024

**CONFÉRENCE
INTERCOMMUNALE DU
LOGEMENT DE LA CINOR** / 10
décembre 2024

SÉMINAIRE EPF RÉUNION / 11 et
12 décembre 2024

**ATELIER PADD RÉVISION
GÉNÉRALE PLU
TROIS-BASSINS** / Mairie Trois-
Bassins, 13 décembre 2024

COMITÉ ACV SAINT-LOUIS / 17
décembre 2024



REMERCIEMENTS

Cette publication issue du partenariat public inhérent à l'agence
d'urbanisme, a été rendue possible grâce aux financements des
membres de son conseil d'administration
et au soutien de l'ensemble de ses membres adhérents.

La Roche Ecrite

Takamaka

Le Dimitile

AGORAH

agence d'urbanisme de La Réunion

2 rue d'Emmerez de Charmoy,

CS 71062, 97495 ST-DENIS CEDEX

0262 213 500

www.agorah.com

Direction de publication : AGORAH

Conception : AGORAH

Illustrations & Photographies : Freepik, Remy RAVON, AGORAH

Les droits de reproduction (textes, cartes, graphiques, photographies) sont réservés sous toutes formes.

© 2025

